

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

3^{ème} TRIMESTRE 2020



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS 3^{EME} TRIMESTRE 2020

SOMMAIRE

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE		
	COMITÉS SYNDICAUX			
	Comité syndical du 22 septembre 2020			
2020-14	Installation du Comité syndical	Administration		
2020-15	Installation du Doyen d'âge	Administration		
2020-16	Désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote	Administration		
2020-17	Election du Président	Administration		
2020-18	Composition du Bureau syndical	Administration		
2020-19	Election des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical	Administration		
2020-20	Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégations de Service Public - Conditions de dépôt des listes pour l'élection de leurs membres	Administration		
2020-21	Election des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours	Administration		
2020-22	Election des membres de la commission de délégations de service public	Administration		
2020-23	Election des membres de la commission consultative des services publics locaux	Administration		
2020-24	Désignation d'un représentant à la SAEML EneR Centre - Val de Loire	Administration		
2020-25	Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Bureau	Administration		
2020-26	Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Président	Administration		
2020-27	Indemnités des élus du SDE 18	Administration		

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE		
	DECISIONS DU PRESIDENT			
2020-18	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique de gaz pour les données de l'année 2019	Contrôle de concession électricité		
2020-19	Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique d'électricité pour les données de l'année 2019	Contrôle de concession gaz		
2020-20	Signature de 3 conventions de cartographie, extranet, grande échelle et moyenne échelle, avec Enedis	Contrôle de concession électricité		
2020-21	Convention de soutien à la politique de la réserve militaire	Administration		
2020-22	Maintenance et infogérance des Systèmes d'Information	Administration		
2020-23	Contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs	Administration		
2020-24	Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE	Administration		
2020-25	Prestation de migration d'une solution Firewall et maintenance	Administration		
2020-26	Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication	Administration		
2020-27	Antispam Mailinblack	Administration		

NUMERO	LIBELLE	DOMAINE		
	ARRÊTES DU PRESIDENT			
2020-085	Délégation de signature à Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services	Ressources humaines		
2020-086	Délégation de signature à Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint	Ressources humaines		
2020-087	Délégation de signature à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques	Ressources humaines		
2020-088	Délégation de signature à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire	Ressources humaines		
2020-089	Délégation de signature à Monsieur Philippe BOIS, agent de maîtrise principal, titulaire	Ressources humaines		
2020-090	Délégation de signature à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2ème classe, titulaire	Ressources humaines		
2020-091	Délégation de signature à Monsieur Erick VAILLANT, adjoint technique, titulaire	Ressources humaines		
2020-092	Délégation de signature à Monsieur Julien MONCELON, ingénieur, titulaire	Ressources humaines		
2020-093	Délégation de signature à Monsieur Bruno BERNERON, agent de maîtrise principal, titulaire	Ressources humaines		
2020-094	Délégation de signature à Monsieur Luc LACHASSE, technicien principal 1ère classe, titulaire	Ressources humaines		
2020-095	Délégation de signature à Monsieur Alain ROUSSILHE, technicien principal 1ère classe, titulaire	Ressources humaines		

Le présent recueil est disponible en consultation au siège du SDE 18 aux horaires d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – 16h30 le vendredi)

Un exemplaire papier peut être adressé sur simple demande, par courrier (Technopole Lahitolle – 7 rue Maurice Roy – CS 60021 – 18021 BOURGES CEDEX) ou par mail (info@sde18.com).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

329
279
205
08/06/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-14 : Installation du Comité syndical

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène AUGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER, Jean-Claude BAILLY, Corinne BACHELET. Frédéric AUSSIETTÉ Isabelle AZEVEDO, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Patrick BIGOT. Jean-Louis BILLAUT, Marie-Solange BERGER. Laurent BICHARO, Erk: 9EDU. Michel BONNET. Michel BONNET. Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX. Patrice BILLON. Stephanie BRET-POISSON, Patrick BOUTON, Richard 800DET, Sylvain BOUCHERAT, Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Josi BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARO, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Martial CHAMPROUX, Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Brune CHAGNON. Alex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC, Arnaud CHARLON. Guy CHANTEMILANT, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Gérard CLAVIER Pascal COLLIN. Philippe COLDITZ, Thicrry CHOPLAIN, Robert CHOLLET. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET. Chantal CREPAT. Patrice COMBAUD, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Paince DAVIN, Chanial de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sendrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Alain DESJEAN, Christian DERYCKE, Jean-Jean-Claude DERBIER, Lional DELHOMME, Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATÉAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Frédènc DURANT, Joël DURIN. Gérard DURAND, Jean-Paul DUPLESSI. Jérémie DUPIN. Françoise FOUCHARD. Jean-Charles FEUILLET, Anne-Marie FERRY. Marc DUTARTRE. Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Erick GEIGER. Francis GAYRARD. Claude GEFFARD. Jérôme GILOT, Painck GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIC, Laurence JANVIER, Sébastien JOBARD, Vincent JESSIER, Denis JAUBERT, Philippe JATHAN, Jeanine JARRE'i'... Laurent JOULIN. Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Amélie JOCHYMS. Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE. Cyrille LAMOURET, Roland LAGNEAU, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFESVRE, Patrico LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alam LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT. Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU. Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Caniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Elrenne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET. Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didler PRUDENT. Frédéric PTAK, Lucien RELIEU. Nicolas RAULET. Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU. Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN. Dommique ROBLIN, Gérard ROLLAND, Gilles ROLIN. Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON. Armette SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON. Christian THIROT, Mannelle THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Remy VAN COSTER, Regis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Johl VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gerard VILLETTE, Joan-Marie VOLLOT, Jean-Faul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messleurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Geél CARRE Thierry CHERRIER. Didler COQUEREL, François CHIRCOP. Liliane COQUERY, Josetle DQUÇHY, Thierry DUPREZ. Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY. Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI. Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jeen-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX

Pouvoks:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communés la Septaine)
Corine LÉLIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (ÓIZON) à Clivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séançe :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vole (1) : Patrick BARNIER

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 — élection des vice-Présidents slégeant au Bureau syndical (14) : Mésdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOFL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanistas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) . Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 - élection des membres de la Commission de Délégations de Sarvice Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

INSTALLATION DU COMITE SYNDICAL

M. le Président expose :

En application de l'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), et par renvoi à l'article L.5211-7 dudit Code (cf. annexe 1), le Syndicat Départemental d'Energie du Cher est administré par un comité syndical, organe délibérant, qui est « composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes [et communautés de communes] membres ».

L'article L.5211-8 du CGCT, applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT (cf. annexe 1) dispose que « le mandat des délégués est lié à celui du conseil municipal de la commune dont ils sont issus. Ce mandat expire lors de l'installation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale suivant le renouvellement général des conseils municipaux ». Les élections municipales, ayant eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020, entraînent par conséquent le renouvellement général des instances du SDE 18.

L'article L.2121-33 du CGCT, applicable en raison de la lecture combinée des articles L. 5711-1 et L.5211—1 du CGCT (cf. annexe 1), dispose que « le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour sièger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. »

L'article L.5211-8, applicable par renvoi de l'article L. 5711-1 du CGCT (cf. annexe 1) dispose que « à défaut pour une commune d'avoir désigné ses délégués, cette commune est représentée au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale par le maire si elle ne compte qu'un délégué, par le maire et le premier adjoint dans le cas contraire. L'organe délibérant est alors réputé complet. »

Chaque commune et communauté de communes adhérente au SDE 18 a transmis les noms et coordonnées des délégués désignés pour la représenter, ou, à défaut, est représentée soit par son Maire et/ou son 1^{er} Adjoint, soit par son Président et/ou 1^{er} vice-Président. La liste des délégués est jointe au présent document.

Le Comité syndical du SDE 18 est donc réputé complet.

Les délégués sont déclarés installés dans leurs fonctions.

A Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président.

Philippe MOISSON

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ACHERES	Aurėlien	CHOLLET	Titulaire
ACHERES	Eric	BESLAY	Suppleant
AINAY-LE-VIEIL	Patrick	MAGUET	Titulaire
AINAY-LE-VIEIL	Gérard	DUC	Suppléant
AIX D'ANGILLON (LES)	Antoine	LLOPIS	Titulaire
AIX D'ANGILLON (LES)	Dominique	GAZOUNAUD	Suppléant
ALLOGNY	Stéphane	AUMEUNIER	Titulare
ALLOGNY	Bruno	SIRAVO	Suppleant
ALLOUIS	Sandone	DEBRABANDERE	Titulaire
ALLOUI\$	Manuel	MESQUITA	Suppléant
ANNOIX	Jogi	BULLIER	Titulaire
ANNOIX	David	FLEURY	Suppléant
APREMONT-SUR-ALLIER	Danielle	AUTIER	Titulare
APREMONT-SUR-ALLIER	Martine	SAVARY	Suppléante
ARCAY	Stéphane	HAMELIN	Titulaire
ARÇAY	Jeanne	ROMERO	Suppléante
ARCOMPS	Frédénc	AUSSIETTE	Titulaire
ARCOMPS	Benoit	AUPETITGENDRE	Suppléant
ARDENAIS	Gilles	HERAULT	Titulaire
ARDENAIS	Loïc	DRUNET	Suppléant
ARGENT-SUR-SAULDRE	Philippe	STROOBANT	Titulare
ARGENT-SUR-SAULDRE	Guy	LANDRY	Suppléant
ARGENVIERES	Francina	MENARD	Titulaire
ARGENVIERES	Simone	TRINQUET	Suppléante
ARPHEUILLE\$	Amatric	GUIDOLIX	Titulaire
ARPHEUILLES	Jean-Yves	BOUGARET	Suppleant
ASSIGNY	Philippe	PICQUOT	Titulaire
ASSIGNY	Daniel	RUELLÉ	Suppléant
AUBIGNY-SUR-NERE	Jean-Claude	TURPIN	Titulaire
AUBIGNY-SUR-NERE	François	CHESNE	Titulaire
AUBIGNY-SUR-NERE	Françoise	GELOTTE	Suppléante
AUBIGNY-SUR-NERE	Xavier	ADAM	Suppleant
AUBINGEŞ	Bernard	ZIMMERLI	. Titulaire
AUBINGES	Rudy	ROGER	Suppléant
AUGY-SUR-I, AUBOIS	Mariène	VINCENT	Titulalie
AUGY-SUR-L'AUBOIS	Philippe	CHOTEL	Suppléant
AVORD	Jean-Paul	BOUGRAT	Titulaire
AVORD	Michèle	TEYSSIER	Suppléante
AŻY	Arnaud	CHARLON	Titulaire
AZY	Peggy	LE GAL	Suppléante
BANNAY	Alain	ANORÉ	Titulaire
DANNAY	André	TEYSSANDIER	Suppleant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégu é
BANNEGON	Denise	VERDY	Titulaire
BANNEGON	Madeleinc	MALIN	Suppléante
BARLIEU	Cyrille	LAMOURET	Titulaire
BARLIEU	Jean-François	LEGER	Suppléant
BAUGY	Christophe	ANDRAULT	Titulaire
BAUGY	Marcel	LAGRANGE	Suppléant
BEDDES	Marilène	ALGRET	Titulaire
BEDDES	Vincent	LE BORGNE	Suppléant
BEFFES	Guy	TARDIVON	Tdulaire
BEFFES	Ollvier	LE CAM	Suppléant
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Denes	BOUSSARD	Titulaire
BELLEVILLE-SUR-LOIRE	Guido	MAURO	Suppléant
BENGY-SUR-CRAON	Christian	MATHAULT	Titulaire
BENGY-SUR-CRAON	Alban	SPRING	Suppléant
BERRY-BOUY	Jean-Pierre	CHALOPIN	Titulaire
BERRY-BOUY	Bernard	MATHAULT	Suppléant
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Serge	AUDONNET	Titulaire
BESSAIS-LE-FROMENTAL	Christian	GELLE	Suppléant
BLANCAFORT	Patrick	LEBRUN	Titulaire
BLANCAFORT	Alexandre	\$EVESTRE	Suppléant
BLET	Sandrine	PROUST	Titulaire
BLET	Florian	CHRETTEN	Suppléant
BOULLERET	Jean-Louis	BILLAUT	Titulaire
BOULLERET	Bernard	BUFFET	Suppleant
BOURGES	: Hugo	LEFELLE	Titulaire
BOURGES	Catherine	MENGUY	Titulaire
BOURGES	Alex	CHARPENTIER	Titulaire
BOURGES	Jean-Pleпе	PIERRON	Suppléant
BQUZAIS	Yannick	GODARD	Titulaire
BOUZAIS	Yannick	COTE	Suppleant
BRECY	Anjoine	GANGNERON	Titulaire
BRECY	Sophie	LEFEBVRE	Suppléante
BRINAY	Jean-Pierre	CHALMIN	Titulaire
BRINAY	Laurent	BICHARD	Suppléant
BRINON-SUR-SAULDRE	Górard	VILLETTE	Titulaire
BRINON-SUR-SAULDRE	Patrick	MIGAYRON	Suppléant
BRUERE AI,LICHAMPS	Roger	PORTMANN	Titulaire
BRUERE ALLICHAMPS	Benjamin	METIVIER	Suppléant
BUE	Christian	THIROT	Titulaire
BUÉ	Jacques	RAFFAITIN	Suppleant
BUSSY	Alain	MOREAU	Titulaire
BUSSY	Josette	DOUCHY	Suppléante

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CELETTE (LA)	Philippe	CHÂTFAU	Titulaire
CELETTE (LA)	Anne-Marie	FERRY	Suppléante
CELLE (LA)	Guy	CHANTEMILANT	Titulaire
CELLE (LA)	Marinette	BERGER	Suppléante
CELLE-CONDE (LA)	Jean-Marc	MAGNOUX	Titulare
CELLE-CONDE (LA)	Christian	DELPERDANGE	Suppleant
CERBOIS	Muriel	LECLEIR	Titulaire
CERBOIS	François	BILLOT	Suppléant
CHALIVOY-MILON	Laurence	JANVIER	Titulaire
CHALIVOY-MILON	Stephane	TREFF	Suppléant
CHAMBON	Jeanne-Marie	GAUTIER	Trtutaire
CHAMBON	Charlotte	BARDOT	Suppleante
CHAPELLE D'ANGILLON (LA)	Plerre	HERAUD	Titulaire
CHAPELLE D'ANGILLON (LA)	Guylène	RAMAUGĖ	Suppléante
CHAPELLE HUGON (LA)	Alain	COURZADET	Titulaire
CHAPELLE HUGON (LA)	Jean-Yves	GIOT	Suppléant
CHAPELLE MONTLINARD (LA)	Sébastien	JOBARD	Titulaire
CHAPELLE MONTLINARD (LA)	Philippe	KUMEK	Suppléant
CHAPELLE ST-URSIN (LA)	Jean-Marie	VOLLOT	Tilulaire
CHAPELLE ST-URSIN (LA)	Alain	THOMAS	Suppléant
CHAPELOTTE (LA)	Marmette	THIRQT	Titulaire
CHAPELOTTE (LA)	Florent	PINSON	Suppléant
CHARENTON-DU-CHER	Joël	DURIN	Titulaire
CHARENTON-DU-CHER	Colette	PY	Suppléante
CHARENTONNAY	Jean-Ріепе	AIAT	Titulaire
CHARENTONNAY	Thierry	DUPREZ	Suppléant
CHARLY	Dominique	REGNAULT	Titulaire
CHARLY	Thierry	PORIKIAN	Suppléant
CHAROST	Jean-Pierre	MICOUREAU	Titulalie
CHAROST	Emilie	BERNACHOT- COMPAIN	Suppleante
CHASSY	Jeanine	JARRET	, Titulaire
CHASSY	Mare	MOUILLERON	Suppleant
CHATEAUMEILLANT	Fréderic	DURANT	Titulaire
CHATEAUMEILLANT	Aurélie	ROUSAU	Suppléante
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Monique	GENNETEAU	Titulaire
CHATEAUNEUF-SUR-CHER	Pascal	LANDOIS	Suppleant
CHATELET-EN-BERRY (LE)	Bernadette	PERROT-DUBREUIL	Titulaire
CHATELET-EN-RERRY (LE)	Françoise	AFFRET	Suppléante
CHAUMONT	Vincent	AUROUET	Titulaire
CHAUMONT	Philippe	WILLEME	Suppléant
CHAUMOUX MARCILLY	Frédéric	LAURIOL	Titulaire
CHAUMOUX MARCILLY	Karl	GRAILLOT	Suppleant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CHAUTAY (LE)	Hervé	LEVERT	Titulaire
CHAUYAY (LE)	J érôme	BRENIER	Suppléant
CHAVANNES	Guy	MOREAU	Trtulaire
CHAVANNES	Bruno	MARTIN	Suppléant
CHERY	Cédric	CHABROUX	Titulaire
CHERY	Damien	PRELY	Suppléant
CHEZAL-BENOIT	Roger	LE8RERO	Titulaire
CHEZAL-BENOIT	Philippe	MALET	Suppléant
CIVRAY	Philippe	GUILLARD	Titulalre
CIVRAY	Gilles	PHILIPPE	Suppléant
CLEMONT	Philippe	BIDAULT	Titulaire
CLEMONT	Philippe	JATHAN	Suppléant
COGNY	Dominique	PROTARD	Titulaire
COGNY	Yves	LANDON	Suppléant
COLOMBIERS	Alein	LE LIBOUX	Tiţulaire
COLOMBIERS	Daniel	BONE	Suppleant
CONCRESSAULT	Alain	LE GOURIEREC	Titulaire
CONCRESSAULT	Yves	VILLAUDIERE	Suppléant
CONTRES	Patrick	LOUVET	Titulake
CONTRES	Olivier	CHAR B ONNIER	Suppléant
CORNUSSE	Edith	RAQUIN	Titulaire
CORNUSSE	Jeannine	CARIÉ	Suppléante
CORQUOY	Dominique	BURLAUD	Titulaire
CORQUOY	Amelia	JOCHYMS	Suppléante
COUARGUES	Jacqueline	BOULAY	Titulaire
COUARGUES	Marie-Solange	BERGER_	Suppléante
COURS-LES-BARRES	Daniel	BONDOUX	Titulaire
COURS-LES-BARRES	Alain	DUDRAGNE	Suppléant
COUST	Pascal	COLLIN	Titulalre
COUST	Jean-Paul	MARTINAT	Suppléant
COUY	Philippe	POLICARD	Tilulaire
COUY	Elieabeth	CHAMBILY	Suppléante
CREZANCAY-SUR-CHER	Céline	MARTINAT	Trtulaire
CREZANCAY-SUR-CHER	Sylvie	QUENTIN	Suppléante
CREZANCY-CN-SANCERRE	Martine	CAVALIER	Titulaire
CREZANCY-EN-SANCERRE	В елої†	DAUNY	Suppléant
CROISY	Noël	LAIGNEL	Titulaire
CROISY	Fablenne	BEAUPERE	Suppléante
CROSSES	Louis-Armand	PIET	Tituleire
CROSSES	Simon	SURGENT	Suppléant
CUFFY	Christian	LYON	Titulaire
CUFFY	Marc	BAUJARD	Suppléant

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
CULAN	Jean-Paul	REMAUD	Titutaire
CULAN	Devid	PIERREL	Suppleant
DAMPIERRE-EN-CROT	Jean-Claude	CHARONNAT	Titulaire
DAMPIERRE-EN-CROT	Jean-Marre	I.ADOIRE	Suppléant
DAMPIERRE-EN-GRACAY	Janick	PATRIGEON	Trtulaire
DAMPIERRE-EN-GRAÇAY	Hubert	DELATTRE	Suppleant
DREVANT	Patrick	BIGOT	Titulaire
DREVANT	Christian	SIBOULET	Suppléant
DUN-SUR-AURON	François	ROUX	Titulaire
DUN-SUR-AURON	David	CHASSET	Suppléant
ENNORDRES	Hugues	DUBOIN	Titulaire
ENNORDRES	Patrick	CORNUEL	Suppléant
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Thierry	CARREZ	Titulaire
EPINEUIL-LE-FLEURIEL	Pascel	TOUZET	Suppléant
ETRECHY	François	CHATAGNON	Titulaire
ETRECHY	Roland	LAGNEAU	Suppléant
FARGES ALLICHAMPS	Fabionne	TROMPAS	Titulaire
FARGES ALLICHAMPS	Danie!	DÉSIRÉ	Suppléant
FARGES-EN-SEPTAINE	Hervé	POLICARO	Titulaire
FARGES-EN-SEPTAINE	Nicolas	LECONITE	Suppleant
FAVERDINES	Jean-Mane	MORIER	Titulaire
FAVERDINES	Fabrice	PRINET	Suppléant
FEUX	Julien	BARBEAU	Titulaire
FEUX	Jean-Marc	VILAIN	Suppléant
FLAVIGNY	Solange	VAUVRE	Titulare
FLAVIGNY	Jean	MERCIER	Suppleant
FOECY	Jean-Louis	NADLER	Titulaire
FOECY	Kévan	SALLÉ	Suppléant
FUSSY	Wiltrid	LAUFRAIS	Titulaire
FUSSY	Serge	LANCIEN	Suppléant
GARDEFORT	Stěphane	TISSIER	Titulaire
GARDEFORT	Corinne	DACHELET	Suppléante
GARIGNY	Corinne	LEROY	Titulaire
GARIGNY	Jacques	VIRLOGEUX	Suppléant
GENOUILLY	Sébastien	SIMON	Titulaire
GENOUILLY	Jean-Luc	AUBRET	Suppléant
GERMIGNY-L'EXEMPT	Olivier	BEATRIX	Titulaire
GERMIGNY-L'EXEMPT	Laurence	POULIN	Suppléante
GMARDON	Рівпе	LASKOW\$KI	Intulaire
GIVARDON	Coringe	ROUSSY	Suppléante
GRACAY	Gérard	ROLLAND	Titulaire
GROISES	Stéphanie	BRET-POISSON	Tilulare

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
GROISES	Mane-Plerre	VERNEAU	Suppléante
GRON	Jacques	ROMAIN	Titulaire
GRON	Jean	MOINET	Şuppléant
GROSSOUVRE	Robert	CHOLLET	Titulaire
GROSSOUVRE	Brigille	PHAKHANHTHONG	Suppléante
GROUTTE (LA)	Christian	PHILIPPON	Titulaire
GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA)	Guillaume	PERDRIX	Titulaire
GUERCHE-SUR-L'AUBOIS (LA)	Franck	GABIGNON	Suppléant
HENRICHEMONT	Franck	JANSONNIE	Titulaire
HENRICHEMONT	René	LORANS	Suppléant
HERRY	Oominique	MAITREPIERRE	Titulaire
HERRY	Ettenné	de CHOULOT	Suppléant
HUMBLIGNY	Thierry	CHOPLAIN	Titulaire
HUMBLIGNY	Enc	PINSON	Suppleant
IDS-ST-ROCH	Didier	ROBLAIN	Titulalne
IDS-ST-ROCH	Daniel	CHERY	Suppleant
IGNOL	Lucien	SAUVETTE	Titulaire
IGNOL	Jean-Jacques	COCU	Suppléant
INEUIL	Claude	MAROT	Titulaire
INEUIL	Patrick	BISSON	Suppléant
IVQY-LE-PRE	Jean-Charles	FEUILLET	Titulaire
IVOY-LE-PRE	Daniel	GAUTIER	Suppléant
JALOGNES	Laurent	MUNIER	Titulaire
JALOGNES	Elisabeth	MARECHAL	Suppléante
JARS	Alsin	CHENE	Titulaire
JARS	Guy	MILLOT	Suppléant
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Denis	JAUBERT	Titulaire
JOUET-SUR-L'AUBOIS	Patrick	GUILBAUD	Suppléant
JUSSY-CHAMPAGNE	Bénédicte	DUCATEAU	Titulaire
JUSSY-CHAMPAGNE	François	CHIRCOP	Suppléant
JUSSY-LE-CHAUDRIER	Christian	GALOPIN	Titulaire
JUSSY-LE-CHAUDRIER	Romain	JOANNY	Suppleant
LANTAN	Hubert	de GANAY	Titulaire
LANTAN	Chantal	de rESCALOPIER	Suppleante
LAPAN	Jéróm e	DUPIN	Titulaire
LAPAN	Valérie	CHARLES	Suppléante
LAZENAY	Jean-Marc	DESSEREY	Titulaire
LAZENAY	Rémy	POINTEREAU	Suppleant
LERE	Eric	VIGNERÓN	Titulaire
LERE	Michel	PATERNOSTER	Suppleant
LEVET	Baptisle	TALLAN	Titulaire
LEVET	Maic	DUTARTRE	Şuppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
LIGNIERES	Dominique	CHAMPAGNE	Titulaire
LIGNIERES	Daniel	ROCHER	Suppléant
LIMEUX	Julien	ROTINAT	Titulaire
LIMEUX	Bastien	BEUGIN-FLEURANT	Suppléant
LISSAY-LOCHY	Mathieu	MENAN	Titulaire
LISSAY-LOCHY	Evelyne	SEGUIN	Suppléante
LOYE-SUR-ARNON	Rémy	VAN COSTER	Titulaire
LOYE-SUR-ARNON	Michel	GODIER	Suppléant
LUGNY-80URBONNAIS	Gérard	GIGOT	Titolare
LUGNY-BOURBONNAIS	Philippe	MAROT	Suppleant
LUGNY CHAMPAGNE	Jean-Luc	DOIREAU	Titulare
LUGNY-CHAMPAGNE	Joël	GRESLE	Suppléant
LUNERY	Bruno	PASQUET	Titulaire
LUNERY	Romain	SCULFORT	Suppléant
LURY-SUR-ARMON	Chantal	CREPAT	Titulare
LURY-SUR-ARNON	Thierry	CHERRIER	Suppleant
MAISONNAIS	Jean-Paul	DUPLESŞI	Titulaire
MAISONNAIS	Pascal	LEJOT	Suppleant
MARCAIS	Stéphane	MANSART	Titulaire
MARCAIS	Patrice	JACQUET	Suppléant
MAREUIL-SUR-ARNON	En¢	GANZMANN	Titulaire
MAREUIL-SUR-ARNON	Christian	LAUDAT	Suppléant
MARMAGNE	; Bernard	DUPERAT	Titulaire
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	Jérôme	de VILLELE	Titulaire
MARSEILLES-LES-AUBIGNY	William	EVEZARD	Suppléant
MASSAY	Dominique	LEVEQUE	Titulaire
MASSAY	Louis	CHIPAUX	Suppléant
MEHUN-SUR-YEVRE	Christian	GATTEFIN	Titulaire
MEHUN-SUR-YEVRE	Alain	BLIAUT	Titulaire
MEHUN-SUR-YEVRE	Bruno	MEUNIER	Suppléant
MEHUN-SUR-YEVRE	Erick	GEIGER	Suppleant
MFILLANT	Jean-Philippe	BRINGAULT	Titulare
MEILLANT	Aurélia	de MORTEMART	Suppléante
MENETOU-COUTURE	Jérôme	GILOT	Titulaire
MENETOU-COUTURE	Jacques	LIANO	Suppléant
MENETOU-RATEL	Conne	LELIEVRE	Titulaire
MENETOU-RATEL	Jacques	CHEVREAU	Suppléant
MENETOU-SALON	Patrice	BILLON	Titulane
MENETOU-SALON	Pierre	FOUCHET	Suppléant
MENETREOL-SOUS- SANCERRE	Alain	LEMORT	Titulaire
MENETREOL-SOUS- SANCERRE	André	HENDEL	Suppleant

Collectivité	Prènom	Nom	Délégué
MENETREOL-SUR- SAULDRE	Nicolas	RAULET	Titulaire
MENETREOL-SUR- SAULDRE	Louis	MAÇHADO	Suppléant
MEREAU	Thierry	SIMONI	Tituleire
MEREAU	Frédéric	PTAK	Suppléant
MERY-ES-BOIS	Stephanus	HERMSEN	Titulaire
MERY-ES-BOIS	Michael	RAFESTHAIN	Suppléant
MERY-SUR-CHER	Isabelle	AZEVEDO	Titulaire
MERY-SUR-CHER	Thierry	BEGUIN	Suppleant
MONTIGNY	Joël	DRAULT	Tilulare
MONTIGNY	Jean-Loup	VAN DER BEKEN	Suppléant
MONTLOUIS	Eddle	RIBAUDEAU	Titulaire
MONTLOUIS	Jean	GRIES	Suppléant
MORLAC	Jean-Pierre	GORGE	Titulalre
MORLAC	Abderrazak	KHEMIRI	Suppléant
MORNAY-BERRY	Nicolas	ANÇLIN	Titulaise
MORNAY-BERRY	Alain	PLANCHON	Suppléant
MORNAY-SUR-ALLIER	Patrica	LEFEL	Titulaire
MORNAY-SUR-ALLIER	Didier	COQUEREL	Suppleant
MOROGUES	Patrick	GIMONET	Titulaire
MOROGUES	Josette	RAFFAITIN	Suppléante
MORTHOMIERS	Philippe	COLDITZ	Titulaire
MORTHOMIERS	Daniel	GRAVELET	Suppléant
MOULINS-SUR-YEVRE	Bruno	LEPINAT	Titulaire
MOULINS-SUR-YEVRE	Jean-Luc	AUBER	Suppleant
NANCAY	Denis	IMBAULT	Titulaire
NANCAY	Philippe	RAGOBERT	Suppleant
NERONDES	Christian	ALLIER	Titulaire
NERONDES	Christian	DESMARE	\$uppléant
NEUILLY-EN-DUN	Philippe	MEŻINŚK)	Titulaire
NEUILLY-EN-DUN	Clothide	MAGUET	Suppléante
NEUILLY-EN-SANCERRE	Jean-Claude	BAILLY	Tilulaire
NEUILLY-EN-SANCERRE	Motse	LEDOUX	Suppléant
NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Patrick	HAUTIN	Titulaire
NEUVY-DEUX-CLOCHERS	Jean-François	MENIGON	Suppléant
NEUVY-LE-BARROIS	Violaine	LEFEBVRE	Titulaire
NEUVY-LE-BARROIS	(Martine	ROSSI	Suppléante
NEUVY-SUR-BARANGEON	Marie-Pierre	CASSARD	Titulaire
NEUVY-SUR-BARANGEON	Philippe	MARIE	Suppléant
NOMANT-EN-GOUT	Richard	LOURDEL	Titulaire
NOHANT-EN-GOUT	Mélinda	DADSI	Suppléante
NOTIANT-EN-GRACAY	Didier	ROUX	Titulaire
NOHANT-EN-GRAÇAY	Jéremy	DURIS	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
NOYER (LE)	Nadine	PELVILLAIN	Titulaire
NOYER (LE)	Chantal	MILLERIOUX	Suppléante
NOZIERES	Vincent	MARTINAT	Titulaire
NOZIERES	Franck	DAUMIN	Suppléant
OIZON	Jean-Marc	RUIZ	Titulaire
OIZON	Marc	GOURDOU	Suppleant
ORCENAIS	Yan	CADIFR	Triulaire
ORCENAIS	Yves	GANDON	Suppléant
ORVAL	Clarisse	DULUÇ	Titulaire
ORVAL	Didier	LERIQUE	Suppléant
OSMERY	Alain	DESJEAN	Titulaire
OSMERY	Gilles	LAVEDRINE	Suppleant
OSMOY	Fabien	SAINSON	Titulaire
OSMOY	Eric;	CHARQY	Suppléant
OUROUER-LES-BOURDELINS	Jérémy	PERNIER	Titulaire
OURQUER-LES-BOURDELINS	Sébastien	LAVALETTE	Suppléant
PARASSY	Jean	MATHIEU	Titulaire
PARASSY	Gilles	GOIN	Suppléant
PARNAY	Joël	ANCELIN	Titulaire
PARNAY	Romain	LUTREAU	Suppleant
PERCHE (LA)	Jacques	ROSSI	Titulaire
PERCHE (LA)	Michel	RERTHOMIER	Suppléant
PIGNY	Patrick	RICHARD	Titulaire
PIGNY	Jean-Pierre	AUGER	Suppléant
PLAIMPIED GIVAUDINS	Francis	GAYRARD	Titulalre
PLAIMPIEO	Sandrine	MUSIAL	Suppléante
PLOU	Olivier	MARGUERITAT	Titulaire
PLOU_	Paul	POTHUS	Suppléant
POISIEUX	Filipe	MAIA	Titulaire
POISIEUX	Jean-Jacques	MENIGON	Suppléant
PONDY (LE)	Yves	PETIT	Titulaire
PONDY (LE)	Nicolas	VICENTE	Suppléant
PRECY	Joël .	VIGNEL	Titulaire
PRECY	Jean-Luc	CHAUMIEN	Suppléant
PRESLY	Armolle	SOULAT	Titulaire
PRESLY	Nicolas	MOREAU	Suppléant
PREUILLY	Thierry	BRUNET	Titu/aire
PREUILLY	Pascal	LACLEMENCE	Suppléant
PREVERANGES	Bernard	TROMPAT	Titulaire
PREVERANGES	Laurent	CRUCHANT	Suppleant
PRIMELLES	Michel	BONNET	Titulaire
PRIMELLES	Vincent	JALLET	Suppléant

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

Collectivité	Prènom	Nom	Délégué
QUANTILLY	Giles	LETOURMY	Titulaire
QUANTILLY	Hélène	LEVRARD	Şuppléante
QUINCY	Luc	DELANNOY	Titulaire
QUINCY	Jean-Michel	RADOUX	Suppléant
RAYMOND	Nicolas	GAUSSERAN	Titulaire
RAYMOND	Isabelle	BOUVIER	Suppleante
REIGNY	Bruno	CHAGNON	Titulaire
REIGNY	François	LARCCHE	Suppléant
REZAY	Fabienne	LEVACHER	Titulalre
REZAY	Jean-Pierre	LAPORTE	Suppléant
RIANS	François	ANDRADE	Titulaire
RIAN\$	Stéphane	KLEIN	Suppléant
SAGONNE	Plerre-Henri	SZUMNY	Titutaire
SAGONNE	Vincent	GAUTHIER	Suppléant
ST-AIGNAN DES NOYERS	Ştanıslas	WIDOWIAK	Titulaire
ST-AIGNAN DES NOYERS	Michel	LAURENT	Suppléant
ST-AMAND MONTROND	Lionel	DELHOMMÉ	Titulaire
ST-AMAND MONTROND	Marie-Claire	LESIRE-BONIN	; Titulaire
ST-AMAND MONTRONO	Florence	COMBES	Suppléant e
ST-AMAND MONTROND	Didier	DEVASSINE	Suppléant
ST-AMBROIX	Françk	NAVET	Titulaire
ST-AMBROIX	Julien	RAIMBAULT	Suppléant
ST-BAU CEL	Michel	BONNET	Titulaire
ST-BAUDEL	Fabienne	PINCZON du SEL	Suppléante
ST-BODIZE	Jean-Pierre	LARROZE	Titulaire
ST-BOUIZE	Nicolas	FLACHET	Suppléant
ST-CAPRAIS	Chartes	TASSEL	Titulare
ST-CAPRAIS	Laurent	AUROI	Suppleant
ST-CEOLS	Gilles	CHAUVEAU	Tilulaire
ST-CEOLS	Cédric	FISCHER	Suppléant
ST-CHRISTOPHE-LE- CHAUDRY	Mane-José	GRONDIN	Titulalre
ST-CHRISTOPHE-LE- CHAUDRY	Sylvain	MASSOT	Suppléant
ST-DENIS-DE-PALIN	Gérard	LESAGE	Titulaire
ST-DENIS-DE-PALIN	Sylvain	BOURGOIN	Suppléant
ST-DOULCHARD	Richard	BOUDET	Titulaire
ST-DOULCHARD	Pierre	GUILLET	Titulaire
ST-DOULCHARD	Dominique	GILLET	Suppléant
ST-DOULCHARD	André	BARBIER	Suppléant
ST-ELOY-DE-GY	Régis	VAULLERIN	Tituleire
ST-ELOY-DE-GY	Olivier	de BRIE	Suppleant
ST-FLORENT-SUR-CHER	Michel	TAILLANDIER	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ST-FLORENT-SUR-CHER	Nicolas	GASCOIN	Titulaire
ST-FLORENT-SUR CHER	Monique	LEPRAT	Suppléante
STE-GEMME	Thierry	BEAUJOIN	Titulaire
STE-GEMME	Laurent	MONTAGU	Suppléant
ST GEORGES-DE-POISIEUX	Béatrice	BEURDIN	Titulaire
ST-GEORGES-DE-POISIEUX	Vincent	JESSIER	Suppléant
\$T-GEORGES-SUR-LA-PREE	Jean-Marc	DUGUET	Titulaire
ST-GEORGES-SUR-LA-PREE	Olivler	LE MOUEL	Suppléant
ST-GEORGES-SUR-MOULON	Christian	MANCION	Titulaire
ST-GEORGES-SUR-MOULON	Enc	COLLIN	Suppleant
ST-GERMAIN-DES-BOIS	Etionne	DURAND	Titutare
ST-GERMAIN-DES-BOIS	Josette	GALLIENNE	Suppléante
ST-GERMAIN-DU-PUY	Mane-Christine	BAUDOUIN	Titula:re
ST-GERMAIN-DU-PUY	Didier	PRUDENT	Titulaire
ST-GERMAIN-DU-PUY	Martine	MERCIER	Suppléante
ST-GERMAIN-DU-PUY	Gilles	DESROCHES	Suppleant
ST-HILAIRE-DE-COURT	Patrice	DAVIN	Titulaire
ST-HILAIRE-DE-COURT	Jany	GIBERT	Suppleant
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	Philippe	PERRIN	Titulaire
ST-HILAIRE-DE-GONDILLY	Damien	DENEUVE	Suppléant
ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Patrice	СОМВАЏО	Titulalre
ST-HILAIRE-EN-LIGNIERES	Hervé	MONTAGNET	Suppléant
\$T-JEANVRIN	Colette	LALANNE	Titulaire
ST-JEANVRIN	Adam	FREIHAUT	Suppléant
ST-JUST	Stéphane	BRUN	Titulaire
ST-JUST	Michel	NEMOZ	Suppléant
ST-LAURENT	José	DELFOLIE	Titulaire
ST-LAURENT	Fabien	MATHIEU	Suppléant
ST-LFGER-LE-PETIT	V∕illiam	ROLLIN	Titulaire
ST-LEGER-LE-PETIT	Jean-Jacques	CHAUSSEC	Suppléant
ST-LOUP-DES-CHAUMES	Philippe	MOISSON	Titulaire
ST-LOUP-DES-CHAUMES	Christian	VERNEUIL	Suppleant
ST-MARTIN-C'AUXIGNY	Laurent	GITTON	Titulaire
ST-MARTIN-D'AUXIGNY	Antoine	BABILLOT	Suppléant
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	Jecques	DECOUT	Titulaire
ST-MARTIN-DES-CHAMPS	André	DELAVAULT	Suppléant
ST-MAUR_	Patrick	COURZADET	Titulaire
ST-MAUR	Jean-Claude	AUBAILLY	Suppléant
ST-MICHEL-DE-VOLANGIS	José	CARVALHO	Titulaire
ST-MICHEL-DE-VOLANGIS	Oltyla	ESTEVE\$	Suppleante
STE-MONTAINE	l gor	OLSEVSCHI	Titulamo
STE-MONTAINE	Jean-Yves	DEBARRE	Suppleant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
ST-OUTRILLE	Donogh	O'BRIEN	Titulaire
ST-OUTRILLE	David	FAIVRE	Suppléant
ST-PALAIS	Jean-Michel	GROUSSON	Titulaire
ST-PALAIS	Palnck	PAPIN	Suppléant
ST-PIERRE-LES BOIS	Claudo	SCHNÜRER	Titulaire
ST-PIERRE-LES-BOIS	Roger	MATHIEU	Suppleani
ST-PIERRE-LES-ETIEUX	Claude	AUBAILLY	Titulaire
ST-PIERRE-LES-ETIEUX	Corinne	JUNCHAT	Suppléante
ST-PRIEST-LA-MARCHE	Gilles	ROLIN	Titularre
ST-PRIEST-LA-MARCHE	Thierry	BOUTILLON	Suppléant
ST-SATUR	Patrick	NOÉL	Titularre
ST-SATUR	Litiane	COQUERY	Suppléante
ST-SATURNIN	Gérard	DURAND	Trujalre
ST-SATURNIN	Benoil	CHAGNON	Suppleant
STE-SOLANGE	Bruno	CANTELE	Tilulaite
STE-SOLANGE	Antony	LAGNEAU	Suppléant
ST-SYMPHORIEN	Lidia	MARGA	; Titulaire
\$T-SYMPHORIEN	Claude	SPERANZA	Suppleant
STE-THORETTE	Alain	DOS REIS	Titulaire
STE-THORETTE	Gaël	CARRE	Suppléant
ST-VITTE	Christlan	KURZAWA	Tituleire
ST-VITTE	Miguel	QUINTANA	Suppléant
\$ANCERGUE\$	Dominique	MAI LERON	Titulaire
SANCERGUES	Jean-Marie	MUSOLESI	Suppléant
SANCERRE	Olivier	CROUZET	Titulaire
SANCERRE	Jean-Marc	COLAS	Suppléant
SANCOINS	Claude	GEFFARD	Titulaire
SANCOINS	Isabelle	DESSEIGNE	Suppléante
SANTRANGES	Rémi	DEMUEZ	Tilulare
SANTRANGES	Sabine	DOMERGUE	Suppléante
SAUGY	Jean-Pierre	COURSEAU	Titulaire
SAUGY	Ollvier	FILLOUX	Suppléant
SAULZAIS-LE-POTIER	Pierrette	AUDOUSSET	Titulajre
SAULZAIS-LE-POTIER	Bruno	DELAGE	Suppléant
SAVIGNY-EN-SANCERRE	Thérèse	RUELLĖ	Titulaire
\$AVIGNY-EN-SANCERRE	Pascal	TULON	Suppléant
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	Philippe	PELLUCHÓN	Titulaire
SAVIGNY-EN-SEPTAINE	Jean-Plerre	MERCIER	Suppléant
SENNECAY	Sylvain	BOUCHERAT	Titulaire
SENNECAY	Irene	THIBAULT	Suppléante
SENS-BEAUJĒU	Laurent	FAUROUX	Titulaire
SENS-BEAUJEU	Monique	de la FOUCHARDIERE	Suppléanto

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
SERRUELLES	Monique	AUBAILLY	Titulaire
SERRUELLEŞ	Patrick	GRAVELET	Suppleant
SEVRY	Mireille	SOUM	Titulaire
SEVRY	Michèle	BEUTIN	Suppléante
SIDIAILLE\$	Fabrice	LEFOLL	Titulaire
SIDIAILLES	Noel	HEMERY	Suppléant
SOULANGIS	Denis	GAUTRON	Titulaire
SOULANGIS	François	SALMON	Suppléant
SOYE-EN-SEPTAINE	Marc	PERRONNET	Titulaire
SOYE-EN-SEPTAINE	Anita	MARGUERITAT "	Suppléante
SUBORAY (LE)	Bruno	FOUCHET	Titufaire
SUBDRAY (LE)	Emmanuel	THOMAS	Suppléant
SUBLIGNY	Delphine	ROBLIN	Titulaire
SUBLIGNY	Edouard	GOSSE	Suppléant
SURY-PRES-LERE	Pascal	VIGUIE	Titulaire
SURY-PRES-LERE	Christian	HAYEZ	Suppleant
SURY-EN-VAUX	Jéan-Claude	DERBIER	Titulaire
SURY-EN-VAUX	Christian	CHADEL	Suppléant
SURY-ES-BOIS	Daniel	PASCAL	Titulaire
SURY-ES-BOIS	Daniel	TURPIN	Suppléant
TENDRON	Nicolas	LYON	Titulaire
TENDRON	Alix	PACREAU	Suppléante
THAUMIERS	Jean-Jacques	BODIOT	Tituland
THAUMIERS	Alain	PERIOT	Suppléant
THAUVENAY	Gabrielle	MATTELLINI	Titulaire
THAUVENAY	David	ĆROMARIA\$	Suppléant
THENIOUX	Olivier	LABRY	fillulaire
THENIOUX	Vincent	TOURATIER	Suppléant
THOU	Patrick	BOUTON	Titulaire
THOU	Gael	BLANCHET	Suppléant
TORTERON	Jean-Pierre	BARBILLAT	Titulaire
TORTERON	Arlindo	RODRIGUES	Suppléant
TOUCHAY	Dominique	ROBLIN	Tituleire
TOUCHAY	Hélène	LIARD	Suppléante
TROUY	! Didler	GUICHARD	Titulaire
TROUY	Franck	BRETEAU	Suppléant
UZAY-LE-VENON	Gilles	CHANTRIER	Titulaire
UZAY-LE-VENON	Pascal	LECOURT	Suppléant
VAILLY-SUR-SAULDRE	Claude	CARREAU	Titulalre
VAILLY-SUR-SAULDRE	Emmanuel	VAN MUFFEL	Suppléant
VALLENAY	Philippe	ANDRIAU	Titulaire
VALLENAY	William	TAILLANDIER	Suppleant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
VASSFLAY	Michel	AUDEBERT	Titulaire
VASSELAY	Jean-Claude	DELAIR	Suppléant
VEAUGUES	<u>Laurent</u>	JOULIN	Titulaire
VEAUGUES	Myriam	MILLERIOUX	Suppléante
VENESMES	Eric	BEDU	Titulalre
VENESMES	Alain	AUTISSIER	Suppléant
VERDIGNY	Olivier	GAUCHERON	Tilulas e
VEREAUX	Michel	ROLLAND	Titulaire
VEREAUX	Audrey	HANNEQUART	Suppleante
VERNAIS	Charles	ADOLPH	Titulalre
VERNAIS	Marc	LAURENT	Suppléant
VERNEUIL-LES-BOIS	Alam	RIEU	Titulaire
VERNEUIL-I.ES-BOIS	Jean-Marie	DELEUZE	Suppléant
VESDUN	Michel	GILLET	Titulaire
VESDUN	Daniel	MARTINAT	Suppleant
VIERZON	Jean-Claude	LECHELON	Titulaire
VIERZON	Sabino	MOREVE	Titulaire
VIERZON	Djemila	KAOUES	Titulaire
VIERZON	Corinne	OLLIVIER	Suppléante
VIGNOUX-SQUS-LES-AIX	Yves	CORDINA	Titularre
VIGNOUX-SOUS-LES-AIX	Gilles	MARTEAU	Suppléant
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Etienne	PERNÓLLET	Titulaire
VIGNOUX-SUR-BARANGEON	Cyril	BREUIL	Suppléant
VILLABON	Christian	MANDRELIER	Tiţulaire
VILLABON	Arnaud	MAITRAT	Suppleant
VILLECELIN	Christian	DERYCKE	Titulaire
VILLECELIN	Angélique	WOZNIAK	Suppléante
VILLEGENON	Michel	KATITSCH	Titulaire
VILLEGENON	Gaétan	ADELINET	Suppléant
VILLENEUVE-SUR-CHER	Michel	HERAULT	Titulaire
VILLENEUVE-SUR-CHER	Michelle	IWANOW	Suppl <u>éa</u> nte
VILLEQUIERS	Sabine	VAGNAT	Titulare
VILLEQUIERS	Pascal	BARREAU	Suppléant
VINON	Christian	HELIN	Titulaire
VINON	Sergé	HAY	Suppléant
VORLY	Jean-Paul	VOLUŤ	Titulaire
VORLY	Mary	BRUNET	Suppléante
VORNAY	Olivier	DUBÓIS	Titulare
VORNAY	Ludovic	RIVALAIN	Suppléant
VOUZERON	Christophe	LOUAISIL	Titulaire
VOUZERON	Marc	GENIN	Suppl€ant
Communauté de communes de la Septaine	Philippe	FRERARD	Titulaire

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté de communes de la Septaine	Lucien	RELIEU	Titulaire
Communauté de communes de la Séptaine	Pascal	BARREAU	Suppléant
Communauté de communes de la Septaine	Joanny	ALLEGAERT	Suppléant
Communauté de communes du Cœur de France	Pascal	COLLIN	Titulaire
Communauté de communes du Cœur de France	Olivier	PARILLAUD	Titulaire
Communauté de communes du Cœur de France	Roger	DAGHER	Suppl éant
Communauté de communes du Cosur de Françe	Yan	CADIER	Suppléant
Communauté de communes Cosur de Berry	Bernard	BAUCHER	Titulaire
Communauté de communes Cosur de Berry	le Président		Titulaire
Communauté de communes Coeur de Berry	Pascal	RAPIN	Suppléant
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forét	Jean-Marc	DUGUET	Titulaire
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forèt	Fabien	MATHIEU	Titulaire
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	ıllı	GAUCHER	Titulalre
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Alam	LEBRANCHU	Suppleant
Communaulé de communes Vierzon Sologne Berry & Villagés de la Forét	Jacques	TORU	Suppléant .
Communauté de communes Vierzon Sologne Berry & Villages de la Forêt	Céline	MILLERIOUX	Suppléante
Communavié de communes du Pays d'Issoudun	Johan	TRUMEAU	Titulaire
Communauté de communes du Pays d'issoudun	Roger	LEBRERO	Suppleant
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Gérard	CLAVIER	Titulaire
Communauté de communes : Terres du Haut Berry	Gilles	BENOIT	Titulaire
Communauté de communes Terres du Haut Berry	François	ANDRADE	Titulaire
Communes de communes Terres du Maut Berry	Patrick	PARFAIT	Suppléant

Collectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Jérômo	VRILOR	Suppléant
Communauté de communes Terres du Haut Berry	Bruno	SIRAVO	Suppléant
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	André	TEYSSANDICR	Titullaire
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Laurent	РАВЮТ	Titulaire
Communauté de communes Pays Forl, Sancerrois, Val de Loire	Rémi	PIERRE .—	Suppléant
Communauté de communes Pays Fort, Sancerrois, Val de Loire	Sylvain	GODON	Suppléant
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Serge	LAURENT	Titulaire
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Didier	DUCROF	Titulaire
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois		MANCION	Suppleant
Communauté de communes des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois	Sylvie	MOUTÓN	Suppléante
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Philippe	DUMUR	Titulaire
Communauté de communés Berry Loire Vauvise	Martial	CHAMPROUX	Titulaire İ
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Jean-François	AMIOT	Suppléant
Communauté de communes Berry Loire Vauvise	Bertrand	SERVOIS	Suppléant
Communauté de communes le Dunois	Angélique	VOSNIER	Titulaire
Communauté de communes le Dunois	Françoise	FOUCHARD	Titulare
Communauté de communes le Dunois	Denis	FERRIER	Suppléant
Communauté de communes le Dunois	Daniel	RONDIER	Suppleant
Communautà d'agglomération de Bourges Plus	Palrick	BARNIER	Titulaire
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Stéphane	GARCIA	Titulaire
Communauté d'agglomération de Bourgos Plus	Christine	CHEZE-DHO	Titulare

Coffectivité	Prénom	Nom	Délégué
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Denla	POYET	Suppléant
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Bernadette	GOIN-DEMAY	Suppléante
Communauté d'agglomération de Bourges Plus	Marc	STOQUERT	Suppléant
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Xavier	ADAM	Tituteire
Communeuté de communes Sauldre et Sologne	Pascal	MARGERIN	Titulaire
Communautó de communos Sauldre et Sologne	Joel	COULON	Suppléant
Communauté de communes Sauldre et Sologne	Nicolas	RAULET	Suppléant
Communauté de communes Fercher Pays Florentals	Patrick	ESTEVE	Titulair e
Communaulé de communes Fercher Pays Florentals	Gilles	GONTHIER	Titulaire
Communauté de communes Fercher Pays Florentais	Antonietia	SANTOSUOSSO	Suppléante
Communauté de communés Fercher Pays Florentais	Monique	LEPRAT	Suppléante
Communes des Trois Provinces	Michel	ROUSSELET	Triulaire
Communauté de communes des Trois Previnces	Jean-Claude	LETEL	Triulaire
Communauté de communes des Trois Pruvinces	Philippe	WILLEME	Suppleant
Communauté de communes des : Trois Provinces	Stanislas	WIDOWIAK	Suppléant
Communauté de communes Berry Grand Sud	Jacques	ROSSI	Titulaire
Communauté de communes Berry Grand Sud	Claude	SCHNURER	Titulaire
Communauté de communes Berry Grand Sud	Michel	BERTHOMIER	Suppléant
Communauté de communes Berry Grand Sud	Aurélie	ROUSAU	Suppléante

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nambre de membres en exercice	329
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Montre de présents avec voix délibérative	279
DU COMITÉ SYNDICAL	Numbre de pouvoirs	6
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de vatants	285
	Date de conveçation	06/00/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M Philippe MOISSON

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-15 : Installation du Doyen d'âge

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADQLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joél ANGELIN, Nicolas ANGLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frederic AUSSIETTE, isabelle AZEVEDÓ, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marle-Christine BAUDOUIN, Thierry 8EAUJOIN, Eric BEDU. Manc-Solango BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Jacques BODIOT, Michel BONNET, Patrice BILLON, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAY, Richard BÖUDET, Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claudo CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN. Dominique CHAMPAGNE, Marilai CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT Amaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSFC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Thierry CHOPLAIN. Gérard CLAVIER. Robert CHOLLET, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN. Patrick COURZADET. Patrice COMBAUD. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Chantal CREPAT. Ofivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN. Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Sériédicte DUCATEAU、 Didier DUCROT、 Jean-Marc DUGUET、 Philippe DUMUR、 Bernard DUPERAT、 Járémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gerard DURAND, Frédéric DURANT, Joel DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD. Erick GEIGER, Monique GENNETEAU. Michel GILLET, Jeròme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel CROUSSON, Didier GUICHARD, Ametric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Plerre GUILLET, Patrick HAUTIN, Sorgo HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Donis JAUBERT, Jeanine JARRET, Philippo JATHAN, Vincent JESSIER, Sábastien JOBARD. Amélie JOCHYMS. Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Antony LAGNEAU. Colette LALANNE. Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, I Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, III Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alain I.F. GOURIFREC, Alain I.E. LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Munet LECLEIR, Pascal I SCOURT, Violaine LEFESVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain I FMORT, Bruno I.EPINAT, Corinne LEROY, Gerard LESAGE, Mane-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude I.ETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian (YON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT. Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabnelle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU. Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT. Damei PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Eterno PERNOLLEY, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET. Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT. Fredenc PTAK. Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Patrick RICHARD. Eddie RIBAUDEAU. Ludovic RIVALAIN, Didler ROBLAIN. Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN. Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND. Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didler ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Amrelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette THIROT, Christian THIROT, Jacques TORU. Bemard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Sabine VAGNAT. Pascal TULON, Jean Claude TURPIN, Rómy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solanga VAUVRE, Denisa VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gerard VILLETTE, Jean-Mane VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanisles WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLL.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP. Didlier COQUEREL. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ. Dominique GAZOUNAUD, Kail GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO. Philippe MARIE. Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Brigitte PHAKHANHTHONG, Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Jean-Michel RADOUX, Deniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoira:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine).
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE).
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND).
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON).

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messleurs Christine CHEZE-DHO, Thienry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 — élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messeurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

INSTALLATION DU DOYEN D'AGE

M. le Président expose :

Conformément à l'article L.5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) (cf. annexe 1), « à partir de l'installation de l'organe délibérant et jusqu'à l'élection du président, les fonctions de président sont assurées par le doyen d'âge. »

Ainsi, Monsieur Stanislas WIDOWIAK, né le 17 août 1941, délégué de la commune SAINT AIGNAN DES NOYERS, est appelé en tant que doyen d'âge pour assurer la présidence de ce Comité syndical jusqu'à l'élection du (de la) nouveau (elle) Président(e).

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 Nambre de voix delibérative Nambre de voix delibérative Avec voix delibérative Nambre de voix delibérative Nambre de voix delibérative Nambre de voix delibérative Nambre de voix delibérative Objecte voix delibérative Objec

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réunt en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Stanilas WIDOWIAK, Doyen de séance.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-16 : Désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Mariléne ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANORIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Petrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER. Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Jean Jacques BODIOT. Patrice BILLON, Daniel BONDOUX, Michal BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BQUTQN, Stáphanie BRET-POISSON, Philippe BRINGAULT, Stephano BRUN, Thiorry BRUNET, Jobi BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU. Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN. Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Amaud CHARLON, Guy CHANTEMILANT, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC, CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET Gales CHAUVEAU, Alain CHENE, François Robert CHOLLET. Gerard CLAVIER, Thierry CHOPLAIN. Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN. Patrice COMBAUD, Yves CORDINA — Alaim COURZADET. — Patrick COURZADET. Chantal CREPAT Olivier CROUZET. Roger DAGHER. Patrice DAVIN. Chantal de l'ESCALOPIER. Jérôme de VILLELE. Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Lionel DELHOMME. Alain DESJEAN. Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alein DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC Bénédicte DUCATEAU、 Didier DUCROT、 Jean-Marc DUGUET、 Philippe DUMUR、 Bernard DUPERAT Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc OUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET. Françoise FQUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA. Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monigue GENNETEAU. Michel GILLET. Jérôme GILÓT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Pletre GORGE, Mane-Jose GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amatric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Giffes HERAULT. Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Jeanina JARRET, Philippe JATHAN, Vincent JESSIER. Sébastien JOBARD, Amelle JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Roland LAGNEAU, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alam LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECI,FIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corvine LEROY, Gérard LESAGE, Mavie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI. Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogli O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERORIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET. Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hérvé POLICARD, Roger PORTMANN, Sándrine PROUST, Didler PRUDENT. Frédéric PTAK, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD. Ludovic RIVALAIN, Patrick RICHARD. Eddie RIBAUDEAU. Didler ROSLAIN. Delphine ROBLIN. Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques RÓMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Ordier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sebastler SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TAROIVON, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bemard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Christian THIROT, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Régis VAULLERIN, Şolange VAUVRE, Denişo VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gerard VILLETTE, Joan-Maric VOLLOT, Joan-Paul VOLUT, Stanisles WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent précents sans voix délibérative :

Mesdames et Messleurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ. Louis MACHADO. Dominique GAZOUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU. Jean MERCIER. Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET. Jean-Brigille PHAKHANHTHONG, Michal PATERNOSTER. Jean-Michel RADOUX, Marie MUSOLESI, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRÉRARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFE6VRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Mane FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanistas WIDOWIAK

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUÉ, Michel ROUSSELET.

Après la délibération nº 2020-22 — élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) , Messieurs Patrick BARNICR, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET PREPARATION DES OPERATIONS DE VOTE

M. le Doyen de séance expose :

1. Désignation du secrétaire de séance

L'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (cf. annexe 1) dispose que : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. »

Le Doyen demande si un délégué, éventuellement le benjamin de l'assemblée, veut bien assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Ainsi, Monsieur Alex CHARPENTIER, né le 18 octobre 1998, délègué de la commune de BOURGES, est désigné comme secrétaire de séance.

2. Préparation des opérations de vote

Afin d'allèger les opérations de dépouillement, le Doyen propose à l'assemblée de voter à partir d'un système électronique, permettant d'assurer une restitution fiable et instantanée des votes, tout en préservant l'anonymat.

Le Doyen propose que 4 délégués, représentant les communes et communautés de communes adhérentes, veuillent bien assurer les fonctions d'assesseurs pour deux d'entre eux, et de scrutateurs des opérations de vote pour les deux autres :

- > Sont désignés assesseurs :
 - Monsieur Joël DRAULT, délégué de la commune de MONTIGNY, est désigné comme assesseur;
 - Monsieur Didier DUCROT, délégué de la Communauté de communes des PORTES DU BERRY ENTRE LOIRE ET VAL D'AUBOIS, est désigné comme assesseur.
- Sont désignés comme scrutateurs :
 - Monsieur Jacques ROMAIN, délégué de la commune de GRON est désigné comme scrutateur;
 - Madame Françoise FOUCHARD, déléguée de la Communauté de communes du DUNOIS, est désignée comme scrutateur.

Les délégués présents sont invités à procéder à un test du système de vote électronique. Le test s'avère concluant.

A Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-16-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

RTEME

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 Nombre de pouvoirs Compare de volants Dete de convecation Nombre de volants 289 Nombre de volants 286

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, la Comité du Syndical, dûment convoqué le huit septembre s'est réunt en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M Stanitas WIDOWIAK, Doyen d'âge.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-17 : Election du Président

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Mariléne ALGRET, Christian ALLIER, Joél ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabella AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU. Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT. Patrice BILLON. Jean-Jacques BODIOT. Daniel BONDOUX, Michal BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stephanie BRET-POISSON. Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thiorry BRUNET, Joel BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Codric CHABROUX, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT Amaud CHARLON, Alex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC, Gales CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Agrélien CHOLLET, Robert CHOLLET. Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN. Paince COMBAUD, Yves CORDINA. Alain COURZADET. Patrick COURZADET. Chantal CREPAT. Ofivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de MILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE. Christian DERYCKE, Jean-Claude DERBIER, Lionel DELHOMME. Alem DESJEAN, Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN. Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frédéric DURANT. Joël DURIN, Marc OUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON. Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, INcolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Enck GEIGER. Monique GENNETEAU. Michel GILLET. Jerome GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didies GUICHARD, Amatric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michal HERAULT, Stephanus HERMSEN, Pathoe JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Joanino JARRET, Philippe JATHAN, Denia JAUBERT, Vincont JESSIER. Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU. Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Plerre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL, Alam LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLI, Alain I FMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude I FTFI , Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christlan LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Phillippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT. Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU. Philippe MOISSON, Alaln MOREAU, Jean-Marle MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Dorrogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadme PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etlenne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARU, Hervé POLICARU, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didler PRUDENT. Frédéric PTAK, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Ludovic RIVALAIN, Eddie RIBAUDEAU. Patrick RICHARD. Delphine ROBLIN. Didier ROBLAIN. Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gerard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sebastien SIMON, Armetie SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Christian THIROT, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Deniso VERDY, Nicolas VICENTE, Joél VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Görard VILLETTE, Jean-Mario VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, Francois CHIRCOP. Ditter COQUEREL. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY. Thierry DUPREZ, Philippe MARIE, Dominique GAZOUNAUD, Kail GRAILLÓT, I Guy LANDRY, Louis MACHADO, Gilles MARTEAU. Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MtGAYRON, Jean MOINET, Jean-Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Marie MUSOLESI, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communeuté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 - désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michal KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Massieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN Jean-Claude LETEL. Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 — élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN

ELECTION DU PRESIDENT

Mille Doyen de séance expose :

SCRUTIN DE L'ELECTION DU PRESIDENT

Le Doyen de séance rappelle que conformément aux articles L.5711-1 (propre aux syndicats mixtes fermés), L 5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndicat) et L.2122-7 du CGCT (cf. annexe 1), l'élection du Président du Syndicat Intervient « au scrutin secret et à la majorité absolue. St, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu le majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré étu ».

Il précise que seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

REGLES GENERALES D'INELIGIBILITE ET D'INCOMPATIBILITES

Le Doyen rappelle que les conditions d'éligibilité, les Inéligibilités et les Incompatibilités applicables aux membres des organes délibérants des syndicats mixtes sont, en application de l'article L. 5211-7 du CGCT, celles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L 44 a L 46, L 228 à L.237, L.239 et L.270 du Code electoral (cf. annexe 2).

Le Doyen de séance donne lecture des articles L 2122-4 1* alinéa, LO,2122-4-1, L 2122-5, L,2122-6 du CGCT (cf. annexe 1).

De manière générale, le Doyen souhaite attirer l'attention de t'ensemble des délégués quelle que soit laur coulaur politique ou leur fonction dans le civil, sur l'importance de leur rôle et le fait qu'ils doivent agir au Syndicat en ayant à cœur l'intérêt général et la défense du service public. Ainsi, il est nécessaire d'évoquer la notion de « conflit d'intérêt » sanctionnée notamment par le délit de prise Blégale d'intérêt prévu par l'articles 432-12 ou Code pénai (cf. annexe 3).

Pour mémoire, la notion de conflit d'intérêt peut être définie comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou pavels qui est de nature à influencer ou paveltre influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une tonction » (article 2 de la loi n° 2013-907 modifiée du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique).

La prise illégale d'intérêt se caractérise par le fait pour « une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne invasile d'un mandat électif public de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a eu moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance ». Le délit de prise illégale d'intérêts est un « délit obstacle » qui vise autant à prévenir qu'à réprimer les situations de conflits d'intérêts des personnes exerçant des fonctions publiques, indépendamment de leur motivation et du résultat de leur comportement.

Aînsi, il est rappelé que, si des personnes en poste dans des structures placées sous la surveillance du SDE 18 ou prestataires de celul-ci souhaitent se porter candidates, ces personnes ne doivent pas se trouver en situation de cumuler ensuite la x conservation d'un intérêt x dans l'entreprise et des attributions exécutives au sein du SDE 18

ELECTION DU PRESIDENT : 1ER TOUR

1.1. Appel à candidatures au poste de Président du Syndicat

Le Doyen de séance demande aux candidats à la présidence de bien vouloir se faire connaître. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Philippe MOISSON, délégué de la commune de SAINT LOUP DES CHAUMES.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote a la présidence du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés : 1º Nombre de déléqués en exercice : 329 Nombre de délégués présents : 280 3º Nombre de pouvoirs 6 4° Nombre de votants (2°+3°) : 286 5° Nombre de votes : 278 6° Nombre d'abstentions : 8 7° Nombre de votes blancs : 18 8º Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) : 260 9º Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2). 0 10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) : 260 11° Majorité absolue (10°/2+1) : 131

A obtenu:

Monsieur Philippe MOISSON : 260 voix.

Monsieur Philippe MOISSON ayant obtenu la majorité requise, est proclamé Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions. Le Doyen de séance lui donne la parole.

En application de l'article L. 5211-6 du GCCT, le Président nouvellement installé donne lecture de la charte de l'élu local prévue à l'article L. 1111-1-1 du CGCT.

A Bourges, le 25 septembre 2020

SPARTEMEN

Le Président,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de membres en exercice	329
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présents avec voix délibérative	281
DU COMITÉ SYNDICAL	Nombre de pouvoirs	t
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de volents	287
	Date de convecation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndical, dûment convoqué le huit septembre, s'est réunt en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-18 : Composition du Bureau syndical

Étaient présente avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xevier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIA II. Martiène ALGREY, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ. Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER. Isabelle AZEVEDO. Corone BACHELET. Jean-Claude BAILLY, Frédéric AUSSIETTE, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Eric BEDU, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT. Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Stephanie BRET-POISSON. Richard BOUDET, Patrick BOUTON. Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU. Thierry CARREZ. José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Códric CHABROUX. Dominique CHAMPAGNE, Jean-Pierre CHALOPIN, Martial CHAMPROUX, Bruno CHAGNON, Guy CHANTEMILANT, Amaud CHARLON, Mex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC. Glies CHAUVEAU. Alain CHENE. François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET. Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT. Patrice COMBAUD. Olivier CROUZET, Roger DAGHER. Patrice DAVIN. Chantal de l'ESCALOPIER. Jérôme de VILLELE. Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alam DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Geraid DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE. Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEHIN, Juli GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER. Monique GENNETEAU, Michel GILLET. Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Fhilippe GUILLARD, Pierre GUILLET Patrick HAUTIN, Serge HAY Pierre HERAUD, Gilles HERAULT. Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER. Sébastien JOBARD. Philippe JATHAN, Jeanine JARRET. Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marié LADOIRE, Amélie JOCHYMS. Colette LALANNE, Roland LAGNEAU. Antony LAGNEAU, Marcol LAGRANGE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL.

Alain LE, GOURIEREC, Alain LE, LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Murlet LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER. Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX Filipa MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippa MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGDERITAT, Claude MAROT. Philippe MAROT. Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARO, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON. Philippe PELLUCHON, Nadme PELVILLAIN. Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Uidier PRUDENT. Frederic PTAK, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU, Jean-Paul RENAUD, Patrick RICHARD. Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Eddie RIBAUDEAU. Delphine ROBLIN, Gérard ROLLAND, Dominique RQBLIN, Gilles ROLIN, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastier SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette THIROT, Christian THIRQT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joel VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents cane voix délibérative :

Mesdames el Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Tiverry CHERRIER, Lihane COQUERY, Josette DOUCHY, François CHIRCOP. Didler COQUEREL. Therry DUPREZ. Dominique GAZQUNAUD, Karl GRAILLOT. GUY LANDRY, Louis MACHADO, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METMER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSCLESI. Michel PATERNOSTER Brigate PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADQUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Clizistian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX,

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communés la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lichel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 - désignation du sécrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE,

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 — élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14). Mésdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thienry CHOPLAIN. Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stephane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Leurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 — élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) . Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 - élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yen CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

M. le Président expose :

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) (cf. annexe 1) dispose que « Le bureau [du syndical mixte fermé] est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des viceprésidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ou, s'il s'agit d'une métropole, de vingt. Dans ce cas, les deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-12 du CGCT (cf. annexe 1) sont applicables.

Le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant. »

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer la composition du Bureau syndical présidé de droit par le Président du Syndicat à 15 vice-Présidents.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de mombres en exercice	329
Nombre de présents avec voix déliberative	291
Nombre de pouvoirs	6
Numbre de vosans	287
Date de convocation	08/ 09/2 020

L'an daux mille vingt et le vingt-deux seplembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-19 : Election des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIA II. Marilene ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Siéphané AUMEUNIER, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Isabelle AZEVEDO, Frédéric AUSSIETTE, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Mane-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Mane-Solange BERGER, Laurent BICHARD. Michel BONNET. Michel BONNET. Jean-Jacques BODIOT. Daniel BONDOUX. Patrice BILLON. Richard BOUDET. Patrick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Sylvain BOUCHERAT. Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thlerry CARREZ, José CARVALHO, Maile-Plerre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, Jean-Plerre CHALOPIN, Bruno CHAGNÓN, Alex CHARPENTIER, Amaud CHARLON, Jean-Jacques CHAUSSEC. Guy CHANTEMILANT, CHESNE, Christine CHEZE-OHO, Aurelien CHOLLET. Gilles CHAUVEAU, Alein CHENE, François Philippe COLOITZ, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Pascal COLLIN. Robert CHOLLET. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Patrice COMBAUD, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Charilal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE. Jacques DECOUT. Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Christian DERYCKE, Lional DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Alain DESJEAN. Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joel DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Banadicia DUCATEAU, Didier OUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jean-Paul DUPLE\$SI, Gerard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN. Jérémie DUPIN. Jean-Charles FEUILLET, Anne-Marie FERRY, Françoise FOUCHARD, Marc DUTARTRE. Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Michel GILLET. Erick GEIGER. Monique GENNETEAU. Francis GAYRARD. Claude GEFFARD. Gilles GONTHIER. Patrick GIMONET. Laurent GITTON. Yannick GODARD, Jérôme GILOT. Pierre GORGE, Marie-Jose GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD、Pierre GUILLET,Patrick HAUTIN、Serge HAY、Pierre HERAUD、Gilles HERAULT。 Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Sebastien JOBARD, Denis JAUBERT, Vincent JESSICR. Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADÓIRE. Amerie JOCHYMS, 🗀 Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyalle LAMOURET, Roland LAGNEAU, 👚 Serge LANCIEN, Jean-Pleme LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alain LE GOURIÈREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Vioraine LEFEBVRE, Patrica LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gerard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoinc LLOPIS, Christian LYON, Jean Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Donvinique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dommique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIFU, Gabrelle MATTELLINI. Francine MENARD. Jean-Plarre MiCOUREAU, Philippe MOISSON, Alam MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER,Patrick NOEL,Donogh O'BRIEN,loor OLSEVSCHI,Laurent PASIOT,Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON. Philippa PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Gullaume PERDRIX. Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT. Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Order PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET, Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU, Painck RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Delphine ROBLIN, Didier ROBLAIN. Dominique ROBLIN, Gerard ROLLAND, Gilles ROLIN, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michal ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sebastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THJRQT, Mannette THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Salvine VAGNAT, Rámy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanişlaş WIQOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP. Didler COQUEREL. Li≣ane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZQUNAUD, Karl GRAILLOT, Philippe MARIE, Guy LANDRY, Louis MACHADO, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gées LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick RARNIER

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) . Violaine LEFEBVRE

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 — élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14): Mesdames et Messieurs Chinstine CHEZE-DHQ, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATTTSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) . Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET

Après la délibération n° 2020-22 **– éle**ction des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS SIEGEANT AU BUREAU SYNDICAL

M. le Président exposa .

SCRUTIN DE L'ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Conformément aux articles I. 5711-1 (propre aux syndicats mixtes fermés). I. 5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical) et I. 2122-7 du CGCT (cf. annexe 1), les membres du Bureau syndical sont élus « au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égatté de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Le rang des Vice-Présidents résulte de l'ordre de leur élection. La parité ne s'applique pas.

Seuls les délégués titulaires peuvent faire acte de candidature.

REGLES GENERALES D'INELIGIBILITE ET D'INCOMPATIBILITES

Les conditions d'éligibilité, les incligibilités et los incompatibilités applicables aux membres das organes délibérants des syndicats mixies cont, en application de l'article L.5211-7 du CGCT, célles prévues pour les élections au conseil municipal par les articles L.44 à L.46. L.228 à L.237, L.239 et L.270 du Code électoral (cf. ennexe 2),

Le Président rappelle les dispositions des articles U.2122-4 1º alinéa, U.2122-4-1, U.2122-5, U.2122-6 du CGCT (cf. annexe 1).

De manière générale, le Président souhalte attirer l'altention de l'ensemble des délégués, quelle que soit leur couleur politique ou leur fonction dans le civil, sur l'Importance de leur rôle et le fait qu'ils dovant agir au Syndicat en ayant à cœur l'intérèl général et la défense du service public. Ainsi, il est nécessaire d'évoquer d'une part la notion de « conflit d'intérèt » sanctionnée par le délit de prise illégale d'intérèt et le délit de favorifisme prévus par les articles 432-12 et 432-14 du Code pénal (cf. annexe 3). Et d'autre part, la notion « d'élu intérèssé » issue de l'article L.2131-11 du CGCT.

Pour mémoire, la notion de conflit d'intérêt peut être définie comme « toute situation d'interférence entre un intérêt public ot des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou paratire influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction » (article 2 de la loi n° 2013-907 modifiée du 11 octobre 2013 relative à la fransparence de la vie publique).

La prise illégale d'Intérêt se caractérise par le fail pour « une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise ou dans une opération dont elle a, au moment de l'ecte, en tout ou partie, la charge d'assuror la surveillance ». Le délit de prise illégale d'intérêts est un « délit obstacle » qui vise autont à prévanir qu'à réprimer les situations de conflits d'intérêts des personnes exerçant des fonctions publiques, indépendamment de leur motivation et du résultat de leur comportement.

Le délit de favorillame est quant à lui caractèrisé par le fait pour une « une personne dépositaire de l'autorilé publique ou chargée d'une mission de service public ou per une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des établissaments publics [...] de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié per un acte contraire aux dispositions législatives ou reglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et d'égalité des candidets dans les marchés publics et les délégations de service public ». Cette infraction a comme objectif principal de préserver au mieux l'achat public des personnes publiques.

Enfin, la thécrie de « l'élu intéressé », qui frouve son fondement dans le principe d'impartialité, permét d'oblenir du juge administrat fl'annulation des délibérations du Bureau qui sont entachées d'illégalité du fait de la participation a leur élaboration d'un Vice-Président considéré comme « intéressé ». Deux conditions devront être réunies. D'une part, le Vice-Président dolt avoir un intérêt personnel à l'affaire qui a fait l'objet de la délibération. D'autre part, la participation du Vice-Président concerné devra être de nature à exercer une influence décisive sur le résultat du vote de la délibération.

Ainsi, il est rappeté que, si das personnes en poste dans des structures placées sous la surveitlance du SDE 18 ou prestataires de celui-ci souhaitent se porter candidates, ces personnes ne doivent pas se trouver en situation de cumuler ensulte la « conservation d'un intérêt » dans l'entreprise et des attributions exécutives au sen du SDE 18.

Enfin il est rappelé aux délégués, qui seront amenés à occuper la fonction de Vice-Président, qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDE 18 qui pourront, le cas échéant, mattre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales.

ELECTION OU 159 VIGE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 1^{er} vice-Président du Syndicat : 1^{er} Tour.

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 1º vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Christian LYON, délégué de la commune de CUFFY.

If demande aux délègués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 1^{et} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er (our de l'élection du 1er vice-Président

Après dépouillement des votes à bulictin secret, les résultats sont proclamés :

4	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
1°	Nombre de délégués en exercice ;	329
2°	Nombre de délégues présents :	281
3°	Nombre de pouvoirs :	- 6
4°	Nombré de votants (2°+3°)	287
5°	Nombre de votes :	282
6°	Nombre d'abstentions :	-02
7°	Nombre de votes blancs ;	4 2
8,	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°);	240
9°	Bulletins higreux énumérés aux articles L.65 et L 66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	740
10°	Reste pour le nombre des suffrages exprimes (8°-9°) :	240
110	Majorite absolue (10°/2+1)	121
-	···-y-···	141

A obtenu :

Monsieur Christian LYQN 240 voix.

Monsieur Christian LYON ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 1º vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 2^{ENE} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 2ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enrogistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 2^{ère} vice-Président, il enregistre l'unique candidature déposée

Monsieur Jean-Louis BILLAUT, délègué de la commune de BOULLERET.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 2°°° vice-Président du Syndicat.

220

1.2. Déclaration des résultate du 1er tour de l'élection du 2ème vice-Président

Après dépouitement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés . 329 1º Nombre de délègués en exercice : 281 2º Nombre de délégués présents . 6 3° Nombre de pouvoirs : 287 4° Nombre de votants (2"+3") . 285 5° Nombre de votes : 2 6" Nombre d'abstentions : 30 7° Nombre de votes blancs : 265 8° Nombre de sufrages exprimés (5°-7°) : 9º Bulletins Itigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral. O 255 10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) : 128 11° Majorité absoluo (10°/2+1) :

A obtenu :

Monsieur Jean-Louis BILLAUT : 255 votx.

Monsieur Jean-Louis BILLAUT ayant obtenu la majorité réquise l'est proclamé 2^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 314 VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 3ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour.

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 3ºme vice-Président, il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Jean-Claude TURPIN, délégue de la commune d'AUBIGNY SUR NERE,
- Monsieur Jean-Claude LECHELON, délégué de la commune de VIERZON.

Il **demande a**ux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 3^{ème} vice-Président du . Syndicat

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 3ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultais sont proclamés : 1°. Nombre de déléqués en exercice :

1°	Nombre de delegues en exercice :	329
2°	Nombre de délégués présents :	281
	Nombre de pouvoirs :	6
4°	Nombre de votants (2°+3°) .	287
	Nambie de votes :	281
6*	Nombre d'abstentions :	G
7°	Nombre de votes blancs :	25
8"	Nombre de suffrages exprimés (5^-7^).	256
9°	Bulletins litigieux énumères aux articles L.65 et L.66 du Code électoral	٥
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (6°-9°) :	256
111	Majorité absolue (10°/2+1) :	120

Onliobtenui.

- Monsieur Jean-Claude TURPIN : 183 voix,
- Monsieur Jean-Claude LECHELON : 73 volx.

Monsieur Jean Claudo TURPIN ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 3^{ère} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Accusé de réception en préfecture
018-241800549-20200922-2020-19-DE
Date de télétransmission : 25/09/2020
Date de réception préfecture : 25/09/2020

Date de publication : 25/09/2020

ELECTION DU 46ME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 4ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour.

1.1. Appel à candidatures.

La Président fait part de la candidature déjà enragistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 4*** vice-Président II enregistre les candidatures déposées .

- Madame Marie-Christine BAUDOUIN, déléquée de la commune de SAINT GERMAIN DU PUY.
- Monsieur Johann TRUMEAU, délégué de la Communauté de communes du PAYS D'ISSOUDUN

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la tonction de 4*** vice-Président du . Syndicat,

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 4ème vice-Président

Apres dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

11	Notribre de délégués en exercice :	329
2"	Nombre de délégués présents :	28 1
3"	Nombre de pouvoirs :	6
4°	Nombre de votants (2"+3") .	287
	Nombre de votes :	285
ę,	Nombre d'abstontions :	ž
71	Nombre de votes blancs :	11
8,	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) ;	274
9°	Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10°	Reste pour le nombre des suffrages expremés (8°-91) :	274
	Majorité atsolue (10°/2+1)	138

Ont oblenu .

- Madame Mane-Christine BAUDOUIN : 85 voix.
- Monsieur Johann TRUMEAU 189 volx.

Monsieur Johann TRUMEAU ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 4^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses foactions.

ELECTION DU 5^{eue} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 5ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déja enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 5^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées

- Monsieur Frédéric DURANT, délégue de la convinure de CHATEAUMEILLANT.
- Monsieur Reger PORTMANN, délégué de la commune de BRUERE ALLICHAMPS.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 5^{em} vice-Président du Syndicat,

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 5ème vice-Président

Après depouillement des votes à bulleur secret, les résultats sont proclamés.

CARGO DEPOPULATION OF THE PROPERTY OF THE PROP	
1° Nombre de délégués en exercice	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs :	- 6
4° Mombre de votants (2°+3°).	287
5° Nombre de vates :	283
6° Nombre d'abstentions :	4
7° Nombro de votes blanca :	20
8° Nombre de suffrages exprimós (6°-7°) :	263
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L 66 du Code électoral :	Ò
10° Reste pour le nombre des suffragés exprimés (8°-9°) ;	263
11° Majorità absolue (10°/2+1) :	132

Ont obtanu :

- Monsieur Frédéric DURANY : 156 voix.
- Mansieur Roger PORTMANN: 107 voix.

Monsieur Frédéric DURANT ayant obtenu la majorite réquise, est proclamé 5^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 6EME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 6ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appol à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 6°me vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Philippe FRERARD, délégué de la Communauté de communes LA SEPTAINE.

It demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 6^{ème} vice-Président du . Syndicat.

1,2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 6ème vice-Président

Après dépouillement des votes à buffetin secret, les résultats sont proclamés : 329 1º Nombre de déléqués en exercice : 281 2º Nombre de déléqués présents : 6 3º Nombre de pouvoirs ; 287 4° Nombre de volanis (2°+3°) : 281 5° Nombre de votes : 6° Nombre d'abstentions . 40 7° Nombre de votes blancs : 241 8° Nombre de suffragés exprimés (5°-7°) : ß 9º Bulletins laugieux énumères aux articles L.65 et L.66 du Code électoral . 241 10" Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) : 121 11° Majorité absolue (10°/2+1) :

A oblenu :

Monsieur Philippe FRERARD : 241 voix.

Monsieur Philippe FRERARD ayant obtenu la majorité requise lest proclamé 6^{em} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 7ºME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 7ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 7*** vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Olivier CROUZET, délégué de la commune de SANCERRE.

It demande aux délégués de pro**céder a**ux opérations de vole à la fonction de 7^{←+} vice-Président du Syndicat

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 7ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secrét, les résultats sont proclamés :

		329
1°	Nombre de délégués en exércice .	
2°	Nombre de délégués présents :	281
3°	Nombre de pouvoirs :	6
4°	Nombre de votants (2°+3°) :	287
5°	Nambre de votes :	284
6°	Nombre d'abstentions :	3
70	Nombre de votes blancs :	32
8*	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°)	252
g,	Bulletins Etigieux énumérés aux articles L.65 et L 66 du Code électoral :	0
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	252
	Majorité absolue (10°/2+1)	127

Alobtenui:

Monsieur Ohvier CROUZET : 252 vojx.

Monsieur Olivier CROUZET ayant obtenu la majorité requise, est proctame 7^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédialement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 8EME VICE-PRESIDENT DU SYNDIGAT.

1. Election du 8ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidata à la fonction de 8^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Jean-Marc DUGUET, délégué de la commune de SAINT GEORGES SUR LA PREE,
- Monsieur Hugues DUBOIN, délègue de la commune d'ENNORDRES.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 8*** vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 8ème vice-Président

Après dépouillement des votes à butleur secret, les résultats sont proctames ;

1*	Nombre de délégués en exercice :	329
2°	Nombre de delégués présents :	281
Э°	Nombre de pouvoirs :	- 6
4°	Nombre de votants (2°+3°) :	287
5°	Nombre de votes :	285
6°	Nombre diabstentions :	2
7°	Nombre de votes blancs :	11
8°	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°)	274
9°	Bulletins Migleux énumérés aux articles 1,65 et 1,66 du Code électoral	- 0
1 0°	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) ;	274
1 1°	Majonté absolue (10°/2+1)	138

Ont obtenu :

- Monsieur Jean-Marc DUGUET : 166 voix,
- Monsieur Hugues DUBÓIN : 108 voix.

Monsieur Jean-Marc DUGUET ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 8000 vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 9EME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 9ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enrégisfrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de S^{ène} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Hugo LEFELLE, délègué de la commune de BOURGES.

Il demande aux délégués de procèder aux opérations de vote à la fonction de 96m2 vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 9ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclames :	
1° Nombre de délégués en exercice :	329
2° Nombre de délégués présents .	281
3° Nombre de pouvoirs.	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	287
5° Nombre de votes :	281
6° Nombre d'abstentions :	6
7" Nombre de votes blancs :	94
8° Nombre de sufrages exprimés (5°-7°) :	187
9° Bulletins Illugleux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Codo électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°)	187
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	94

A obtenu :

Monsieur Hugo LEFELLE : 187 voix.

Monsieur Hugo LEFELLE, ayant, oblenu, la majorité requise, est prodamé 9^{ème} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cheriet est immédiatement installé dans ses fonctions

ELECTION DU 104MB VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 10ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature dejà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 10^{ème} vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée :

Monsieur Lionel DELHOMME, délégué de la commune de SAINT AMAND MONTROND.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 10^{eme} vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er lour de l'élection du 10ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :	
1º Nombre de délégués en exércice :	329
2" Nombre de délégués présents :	281
3" Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de volants (2°+3°) :	287
·	283
5° Nombre de voles :	x.00.
6° Nombre d'abatentions .	
7° Nombre de votes blancs	68
8° Nombre de suffrages expomés (5°-7°)	215
9° Bulletins Illigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) .	215
11° Majorité absolue (10°/2+1) :	108

A obtenu :

Monsieur Lionel DELHOMME: 215 vólx.

Monsieur Lionel DELHOMME ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 10^{ene} vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ÉLECTION DU 11EME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 11ême vice-Président du Syndical : 1er Tour

1,1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y à d'autres candidats à la fonction de 11^{ème} vice-Président, il enregistre l'unique candidature déposée :

Madame Violaine LEFEBVRE, déléguée de la commune de MEUVY LE BARROIS

It demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 11^{ème} vice-Président du Syndical.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 11ème vice-Président

Apres depopuliement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés ;	
1° Nombre de délégués en exercice :	329
2" Nambre de délégués présents :	281
3° Nombre de pouvoirs ;	6
4" Nombre de votants (2°+3") .	287
5° Nombre de votes :	283
6' Nombre d'abstentions :	4
7° Nombre de votes blancs :	16
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°);	267
9° Bullotins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral ;	0
10° Reste pour le nombre des suffragos exprimés (8°-9°) :	267
11° Majorité absolue (10°/2+1)	134
	150

Alobtenui:

Madame Violaine LEFEBVRE : 267 voix.

Madame Violaine LEFEBVRE ayant obtenu la majorité requise, est proclamée 11^{the} vice-Présidente du Syndical Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installée dans ses fonctions.

ELECTION DU 1260 VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 12ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président lait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 12*** vice-Président. Il enregistre l'unique candidature déposée ;

Monsieur Patrick RICHARD, délégué de la commune de PIGNY.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 12*** vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 12ème vice-Président

Après dépoulliement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés	
1° Nombre de délégués en exercice	329
2° Nombre de délégués présents :	281
3" Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de volants (2°+3°)	287
5° Nombre de votes .	282
6° Nombre d'abstentions :	5
7° Nombre de votes blancs ;	4Ž
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) ·	240
9° Bulletins Illigieux énuméres aux articles L65 et L.66 du Code électoral .	Õ
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimes (8°-9°) .	240
11° Majorité absolue (10°/2+1) ;	121

Alobienu :

Monsieur Patrick RICHARD : 240 voix

Monsieur Patrick PICHARD ayant obtenu la majorité requise, est proctainé 12*** vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

ELECTION DU 13^{6ML} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

Election du 13ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 13^{ère} vice-Président II enregistre les candidatures déposées :

- Madame Isabelle AZEVEDO, déléguée de la commune de MERY SUR CHER,
- Monsieur Bernard BAUCHER, délégué de la Communauté de communes CŒUR DE SERRY.

11° Majorité absolue (10°/2+1) .

Il domande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 13ème vice-Président du Syndicat:

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 13ème vice-Président

Après dépouiñement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés : 329 1º Nombre de délègués en exercice : 281 2° Nombre de délégués présents : 6 3° Nombre de pouvoirs : 287 4° Nombre de votants (2°+3°) . 285 5° Nombre de votes : 6° Nombre d'abstentions : 2 14 7º Nombre de votes blancs : 8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) : 271 9° Bulletins Migleux énumerés aux articles L 65 et L.66 du Code électoral : O 271 10° Raste pour le nombre des suffragés exprimés (8°-9°). 136

Ont obtenu :

- Madame Isabelle AZEVEDÓ : 160 vox.
- Monsieur Bernard BAUCHER : 111 voix.

Madame Isabelle AZEVEDO ayant obtenu la majorité requise, est proctamée 13*** viça-Présidente du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installée dans ses fonctions

ELECTION DU 14^{ELE} VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT.

1. Election du 14ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 14^{ème} viçe-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

- Monsieur Gilles GONTHIER, déléque de la Communauté de communes FERCHER PAYS FLORENTAIS.
- Madame Marie-Christine BAUDOUIN, déléguée de la commune de SAINT GERMAIN DU PUY,
- Monsieur Jean-Claude LECHELON, délégué de la commune de Vierzon.

Il demande aux délègués de procéder aux opérations de vote à la tonction de 14^{ère} vice-Président du Syndicat

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 14ème vice-Président

Après dépouitement des votes à hullelin secret, les résultats sont proclamés : 329 1º Nombre de déléqués en exercice : 281 2º Nombre de délégués présents : 6 3º Nombre de pouvoirs : 287 4° Nombre de volants (2°+3°) : 277 5° Nombre de votes : 6° Nombre d'abstentions : 10 9 7º Nombre de votes blancs : 268 B° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) : 9º Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral : 268 10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) : 135

Ont obtenuin

Monsieur Gilles GONTHIER : 190 voix

11" Majorité absolue (10"/2+1) ::

- Madame Mane-Christine BAUDOUIN: 61 voix.
- Monsieur Jean-Claude LECHELON ; 27 voix.

Monsieur Gillas BONTHIER ayant obtenu la majorité requiec, est proclamé 144m vice-Président du Syndical Départemental d'Energie du Cher et est immédialement installé dans ses fonctions.

Acto rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

ELECTION DU 15EME VICE-PRESIDENT DU SYNDICAT

1. Election du 15ème vice-Président du Syndicat : 1er Tour

1.1. Appel à candidatures

Le Président fait part de la candidature déjà enregistrée et demande s'il y a d'autres candidats à la fonction de 15^{ème} vice-Président. Il enregistre les candidatures déposées :

Monsieur Philippe ANDRIAU, délégué de la commune de VALLENAY,

Monsieur Rémy VAN COSTER, délégué de la commune de LOYE SUR ARNON.

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote à la fonction de 15*** vice-Président du Syndicat.

1.2. Déclaration des résultats du 1er tour de l'élection du 15ème vice-Président

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

	The same of the sa	
1"	Nombre de délégués en exercice :	329
2"	Nombre de délégués présents :	281
3°	Nombre de pouvoirs :	6
40	Nombre de votants (2°+3°) :	287
5°	Nombre de votes :	279
60	Nombre d'abstentions :	8
7°	Nombre de votes blancs :	8 23
80	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	256
9°	Bulletins litigieux énumères aux articles L.65 et L.66 du Code électoral :	0
	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) ;	256
	Majorité absolue (10°/2+1) :	129

Ont obtenu:

Monsieur Philippe ANDRIAU : 201 voix,

- Monsieur Rémy VAN COSTER: 55 voix.

Monsieur Philippe ANDRIAU ayant obtenu la majorité requise, est proclamé 154me vice-Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher et est immédiatement installé dans ses fonctions.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de mombres en exercice	329
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présente avec voix délibérative	267
ĐU COMITÉ SYNDICAL	Manble de pouvoirs	6
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de volanta	273
	Date de convecation	00/08/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndical, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-20 : Commission d'Appel d'Offres et Commission de Délégations de Service Public - Conditions de dépôt des listes pour l'élection de Jeurs membres

Étaient présente avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Moraque AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO. Corinne BACHELET. Jean-Claude BAILLY. Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU. Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT. Jean-Jacques BODIOT, Patrice BILLON, Daniel BONDOUX, Michel 80NNET, Michel BONNET. Richard BOUDET, Sylvain BOUCHERAT, Patrick BOUTON, Stephanie BRET-POISSON, Philippo BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thiorry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Codrid CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN, Martial CHAMPROUX. Guy CHANTEMILANT. Amaud CHARLON. Alex CHARPENTIER. Jean-Jeogues CHAUSSEC, CHESNE Christine CHEZE-DHO, Aurélian CHOLLET, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN, Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Christian DERYCKE, Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DÜMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESS), Gérard DURAND. Frédéric DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Brano FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Claude GEFFARD. Erick GEIGER. Monique GENNETEAU. Francis GAYRARD. Michel GILLET. Jérôme GILOT. Patrick GIMONET, Laurent GITTON. Yannick GODARD, Gilles GONTHIER. Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Arriatric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUEY, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Jeanine JARRET. Philippe JATHAN, Vincent JESSIER. Sebastien JOBARD, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Amelle JOCHYMS. Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Coletto LALANNE, Cyrille LAMOURET,

Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIQL, Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Maria-Claire LESIRF-BONIN, Jean-Claude LETFI., Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine I.I.OPIS, Christian I YON. Jean-Marc MAGNOUX. Filipe MAIA. Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Bruno MARTIN, Claude MAROT. Philippe MAROT, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaums PERORIX, Jérémy PERNIER, Etenne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didler PRUDENT. Frédéric PTAK, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Patrick RICHARD. Eddie RIBAUDEAU, Ludovic RIVALAIN, Didler ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND. Gilles ROLIN, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Jullen ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sebastien SIMON, Annelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette TII/ROT, Jacques TORU Christian THIROT, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU. Pascal TULON, Joan-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Remy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Görard VILLETTE, Joan-Marlo VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaği ÇARRE, Thierry CHERRIER. François CHIRCOP. Didler COQUEREL. Liliane COQUERY. Josette DOUCHY. Thierry DUPREZ. Guy LANDRY, Louis MACHADO. Dominique GAZOUNAUD, Kail GRAILLOT, Philippe MARIE, Gilles MARTEAU. Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUPFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER

Après la délibération n° 2020-17 - élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents siégeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, JIII GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE. Claude GEFFARD. Philippe JATHAN. Jean-Claude (LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC — CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LEURS MEMBRES

M. le Président expose :

A la suite de l'installation de nouveaux délégués au Comité, il y a lieu de procèder à une nouvelle élection des membres ayant voix délibérative, de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégations de service public.

Il convient, conformément aux dispositions de l'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales, de mettre en place une Commission d'Appel d'Offres dont la composition est celle prévue au a) du II de l'article L.1411-5 II du CGCT (cf. annexe 1).

Cette commission est composée, pour les établissements publics, par la personne habilitée à signer les marchés, à savoir le Président du SDE 18, Président de la Commission, et 5 membres titulaires (membres de l'assemblée délibérante élus en son sein). Il est procédé par ailleurs à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Les membres titulaires et suppléants de la Commission sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel (article D.1411-3 du CGCT) (cf. annexe 1).

Il convient, conformément à l'article D.1411-5 du CGCT (cf. annexe 1), préalablement à la constitution de la Commission par élection de ses membres, de fixer les conditions de dépôt des listes de candidats.

Les membres du Comité sont en conséquence invités à fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres, comme suit :

- les listes sont déposées au cours de la présente séance du Comité pendant laquelle il est procédé à l'élection des membres de la Commission, et au plus tard lorsque le Président demandera s'il existe des listes candidates lors de la délibération concernant cette élection.
- chaque liste peut comporter ;
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir (article D.1411-4 du CGCT) (cf. annexe 1).

Dans tous les cas le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.

 les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

Les modalités seront identiques pour la Commission de Délégation de Service Public

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver les conditions de dépôt des listes pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégations de Service Public.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020 Nombre de menibres en exercice Nombre de précion's avec voix delibérative Nombre de pouvoirs Cate do convecation Outro de convecation Outro de convecation Outro de montre de votants Outro de convecation Outro de convecation Outro de convecation Outro de convecation Outro de montre de votants Outro de convecation Outro de convecation Outro de convecation Outro de montre de montre se su précion de convecation Outro de montre de montre se su précion de convecation Outro de montre de montre se su précion de convecation de conveca

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réunt en session ordinaire et séence publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-21 : Election des membres de la commission d'appel d'offres et de jury de concours

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADQLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pieπe AIAT, Marilene ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Fredéric AUSSIETTE. Isabelle AZEVEDO. CONANG BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine SAUDOUIN, Thjerry SEAUJOIN, Patrick BIGOT, Eric BEDU. Maile-Solange BERGER, Laurent BICHARD. Jean-Louis BILLAUT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Patrice BILLON. Jean-Jacques BODIOT, Michel BONNET. Sylvain SOUCHERAT, Richard BOUDET. Patrick BOUTON, Stephanie BRET-POISSON, Philippo BRINGAULT, Stophane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thiorny CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN. Dominique CHAMPAGNE, Marilai CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Amaud CHARLON, Alex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE. Christine CHEZE-DHO. Aureben CHOLLET. Robert CHOLLET. Thierry CHOPLAIN. Gérard CLAVIER Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN. Patrice COMBAUD, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT, Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND, Frederic DURANT Joši DURIN, Marc DUTARTRE, Jean-Charles FEUILLET. Anne-Marie FERRY. Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Util GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD. Claude GEFFARD. Erick GEIGER, Monique GENNETEAU. Michel GILLET. Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gitles GONTHIER, Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDQUX, Philippe GUILLARD. Plerre GUILLET. Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET. Philippe JATHAN. Denis JAUBERT. Vincent JESSIER. Schastion JOBARD. Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Joan-Marjo LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET,

Serge LANCIEN. Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURFNT, Frédéric LAURIQI, Atam LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUM, Jean-Claude LECHFILON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo I FFFI I F, Fabrice (LEFOL), Alain (LEMORT) Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gerard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE. Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON. Jean-Marc MAGNOUX. Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELLER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Philippe MAROT, Claude MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Ellenne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORYMANN, Sandrine PROUSY, Didier PRUDENT, Frédéric PTAK, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU Jean-Paul RENAUD. Patrick RICHARD, Eddie RIBAUDEAU. Eudovic RIVALAIN, Didler ROBLAIN, I Delphine RÓBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN. Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO. Lucien SAUVETTE, Cleude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette THIRQT, Christian THIROT, Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Joan-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jaan-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, Francois CHIRCOP. Didier COQUEREL. Lillane COQUERY. Josette DOUCHY. Thlerry DUPREZ. Dominique GAZOUNAUD, Kail GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO. Philippe MARIE. GIBES MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER. Brigitta PHAKHANHTHONG. Jean-Michel RADOUX. Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoire :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine).
Comne LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE).
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND).
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON).

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 - désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick SARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 - élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents slègeant au Bureau syndical (14). Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanistas WIDOWIAK

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Olfres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Méssieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

Mille Président expose :

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

La Commission d'Appet d'Offres est l'organe chargé d'examiner les candidatures et les offres et d'attribuer le marché ou de donner un avis. Elle dispose du pouvoir de déclarer la procédure infructueuse.

Le Code de la commande publique ne précise pas le régime et le composition de la Commission d'Appell d'Offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la metière.

Elle est composée de membres à voix délibérative issus de l'assemblée délibérante et, le cas échéant, de membres à voix consultative autonsés à participer aux travaux de la Commission d'Appel d'Offres ou convoqués facultativement par elle. Elle est obligatoirement réunie pour les marchés à procédure tormalisée. C'est-à-dire pour les marchés de fournitures et services d'un montant supéneur ou égal aux seuls définis par décret, sauf urgence impérieuse (article L1414-2 du CGCT ~ cf. annexe 1)

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procés-verbal Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnabilés ou un ou plusieurs agents du Syndicat désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché

L'ainéa 2 de l'article L. 1411-5 du CGCT (cl. annexe 1) précise que : □ ll. – La commission est composée :

- a) Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habititée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par chir; membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste;
- b) Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à le représentation proportionnelle au plus fort reste, ».

Ainsi, la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat doit compter 5 membres titulaires et 5 membres suppléants

L'élection a lieu, parmi les membres du Comité syndical, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

LE JURY DE CONCOURS

L'article R2162-24 du Code la Commande Publique stipule que « pour les concours organisés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics of lours groupomonts, à l'exception des établissements publics sociaux ou médico-sociaux et des effices publics de l'habitat, les membres élus de la commission d'appet d'offres font partie du jury. » Le jury est composé exclusivement de personnes indépendantes des participants au concours.

Il est proposé au Comité syndical que les membres élus à la Commission d'Appel d'Offrés slagent egalement au Jury de concours.

EVITER UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTERET

La problèmatique d'une situation de conflit d'intérêt pourrait concerner les membres de la Commission d'Appel d'offres puisque ces derniers pourraient être concernés en particulier par le délit de l'avoritisme

Le délit de favoritisme se caractèrise par le fait pour une « une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des éleblissements publics [...] de procurer ou de tenter de procurer à autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions législatives ou réglementaires eyant pour objet de garantir le liberté d'accès et d'égalité des

candidats dans les marchés publics et les délégations de service public ». Cette infraction a comme objectif principal de préserver au mieux l'achat public des personnes publiques.

Ainsi il est rappelé aux délégués, qui seront amenés à siéger dans la Commission d'Appel d'Offres, qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDE 18 qui pourront, le cas échéant, mettre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET DE JURY DE CONCOURS

Le Président propose une liste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires et 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composant la liste n° 1.

Liste nº 1 est composée des candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Johann TRUMEAU	Gilles GONTHIER
Isabelle AZEVEDO	Jean-Claude TURPIN
Jean-Louis BILLAUT	Patrick RICHARD
Frédéric DURANT	Philippe ANDRIAU
Christian LYON	Violaine LEFEBVRE

Il demande aux délégués de procèder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

10	Nombre de délégués en exercice :	329
20	Nombre de délégués présents :	267
3°	Nombre de pouvoirs :	6
40	Nombre de votants (2°+3°) :	273
5"	Nombre de votes :	268
6°	Nombre d'abstentions :	5
7°	Nombre de votes blancs :	29
80	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	239
90	Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	239

Ont obtenu:

Liste n° 1 : 239 voix,

La Commission d'Appel d'Offres est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Johann TRUMEAU	Gilles GONTHIER
Isabelle AZEVEDO	Jean-Claude TURPIN
Jean-Louis BILLAUT	Patrick RICHARD
Frédéric DURANT	Philippe ANDRIAU
Christian LYON	Violaine LEFEBVRE

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de membres en exercice	329	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présents avec volx délibérative	261	
DU COMITÉ SYNDICAL	Nambre de pouvoka	6	
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de vetants	267	
	Date de convocation	09/09/2020	

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, d'ument convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Phitippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-22 : Election des membres de la commission de délégations de service public

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pieure AIAT Maritène ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDQUIN, Thierry BEAUJQIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT Michel BONNET, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stéphánie BRET-PÓISSON, Philippe BRINGAULT, Stéphane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Bruno CHAGNON, Jean-Pierre CHALOPIN, Martial CHAMPROUX. Guy CHANTEMILANT Amaud CHARLON, Alex CHARPENTIER, Jean-Jacques CHAUSSEC Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Thierry CHOPLAIN. Pascal COLLIN Robert CHOLLET. Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ. Paince COMBAUD, Patrick COURZADET, Yves CORDINA, Alain COURZADET, Chantal CREPAT. Olivier CROUZET. Roger DAGHER. Patrice DAVIN. Chantal de l'ESCALOPIER. Jérôme de VILLELE. Sandrine DEBRABANDERE、 Jacques DECOUT、 Bruno DELAGE、 Luc DELANNOY、 José DELFOLIE、 Lionel DELHOMME, Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alam DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Géraid DURAND. Frédéric DURANT, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI. Joël DURIN, Jean-Charles FEUILLET, Marc DUTARTRE, Anne-Marie FERRY, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA. Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérome GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDOUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick NAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stophanus HERMSEN, Petroc JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER. Denis JAUBERT, Jeanino JARRET, Philippo JATHAN, Vincent JESSIER, Sobastica JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOtRE, Anlony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cynlie LAMOURET, Roland LAGNEAU. Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURFNT, Frédéric LAURIOL.

Alain LE_GOURIEREC、Alain LE_LIBOUX、Patrick LERRUN、Jean-Claude LECHELON、Murlel LECLEIR、 Pascal LECOURT, Violaine LEFERVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Anloine LLOPIS, Christian LYON Jean-Marc MAGNOUX Filipe MAIA. Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Philippe MAROT, Claude MAROT. Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Plerre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRICEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT. Frederic PTAK. Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD. Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Eddia RIBAUDEAU. Didler ROBLAIN, Delphine ROBLIN. Jacques ROMAIN, Dominaue ROBLIN. Gilles RÓLIN. Gérard RÓLLAND, Michel ROLLAND, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antoniella SANTOSUOSSO. Lucien SAUVETTE, Claude SCHMURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT. Jacques TORU, Bernard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gerard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanistas WIDOWIAK, Bornard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messæurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, Didier COQUEREL. François CHIRCOP, Liljane COQUERY, Joseffe DOUCHY, Thierry DUPREZ. Domingue GAZOUNAUD. Louis MACHADO, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY. Philippe MARIE. Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Brigitte PHAKHANHTHONG, Marie MUSOLESI, Michel PATERNÓSTER, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX

Pouvoire:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communés la Séptaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Otimer CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messleurs Christine CHEZE-DHO, Thieny CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stèphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDQWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 - élection des membres de la Commission d'Appet d'Offres (6) Messieurs Alah ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 - élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

M, le Président expose :

Conformèment à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1), la Commission de Délégations de Service Public procéde à l'ouverture des plis contenant les offres de délégation de service public lancées par la collectivité, « Au vu de l'avis de la commission, l'autorité nabilitée à signer la convention engage librement toute discussion utile avec une ou des entreprises ayant présenté une offre. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquet elle a procédé. Elle fui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'economie générale du contrat. »

La Commission de Délégations de Service Public est composée.

- du Président du syndicat mixte ou son représentant,
- de 5 membres litulaires et 5 membres suppléants élus par l'assemblée délibérante en son sein.

« Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbat.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public »

L'article L.1411 5 (cf. annexe 1) prévoit un scrutin à la représentation proportionnolle au plus fort roste.

EVITER UNE SITUATION DE CONFLIT D'INTERET.

La problématique d'une situation de conflit d'intérêt pourrait concerner les membres de la Commission de Délégation de Service public pulsque ces derniers pourraient être concernés en particulier par le délit de l'avoritisme

Le délit de favontisme se caractérisé par le fait pour une « uno personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ou par une personne investie d'un mandat électif public ou exerçant les fonctions de représentant [...] des collectivités territoriales, des établissements publics [...] de procurer ou de tenter de procurer é autrui un avantage injustifié par un acte contraire aux dispositions légistatives ou réglementaires ayant pour objet de garantir la liberté d'accès et d'égalité des candidats dans les marchés publics et les délégations de service public ». Cette infraction à comme objectif principal de préserver au mieux l'achai public des personnes publiques.

Aunsi il est rappeté aux délégués, qui seront amenés à sièger dans la Commission de Délégation de Service Public qu'en cas de doute ou de présomption d'une situation de conflit d'intérêt, il est nécessaire d'en informer les services du SDC 18 qui pourront, le cas échéant, mettre en place la procédure de déport afin d'éviter les sanctions en cas de conflit d'intérêt et notamment les sanctions pénales

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Président propose une tiste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires el 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composent la liste n° 1

Liste nº 1 est composée des candidats suivents :

Titulaires	Suppléants
Hugo LEFELLE	Johann TRUMEAU
Jean-Marc DUGUET	
Jean-Louis BILLAUT	Olivier CROUZET
Lionel DELHOMME	Frédéric DURANT
Philippe FRERARD	Violaine LEFEBVRE

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :	
1° Nombre de délégués en exercice :	329
2º Nombre de délégués présents :	261
3" Nombre de pouvoirs :	6
4° Nombre de votants (2°+3°) :	267
5" Nombre de votes :	264
6° Nombre d'abstentions :	3
7° Nombre de votes blancs :	27
8° Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) :	237
9° Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10° Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°):	237

Ont obtenu:

La Commission de Délégations de Service Public est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Hugo LEFELLE	Johann TRUMEAU
Jean-Marc DUGUET	Isabelle AZEVEDO
Jean-Louis BILLAUT	Olivier CROUZET
Lionel DELHOMME	Frédéric DURANT
Philippe FRERARD	Violaine LEFEBVRE

À Bourges, le 25 septembre 2000

Le Brésident,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de membres en exercice	329
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présents avec voix délibérative	257
DU COMITÉ SYNDICAL	Nombre de pouvoirs	6
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Normulae de ≄otents	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-23 : Election des membres de la commission consultative des services publics locaux

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Maniène ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNEI', Stephane AUMEUNIER, Corinne BACHELET, Frédènc AUSSIETTE. Isabelle AZEVEDO, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Eric BEOU. Jean-Louis BILLAUT, Michel BONNET, Patrice BILLON. Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stephanie BRET-POISSON, Philippe DRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ José CARVALLIO, Marle-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cedric CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Jean-Pierre CHALOPIN, Martial CHAMPROUX, Bruno CHAGNON. Alex CHARPENTIER. Guy CHANTEMILANT, Amaud CHARLON, Jean-Jacques CHAUSSEC. Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurelien CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Robert CHOLLET, Pascal COLUN. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET. Chantal CREPAT, Patrice COMBAUD. Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Olivier CROUZET, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Christian DERYCKE. Lionel DELHOMME Jean-Claude DERBIER. Alain DESJEAN. Jean-Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicle DUCATEAU, Didjer DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT. Joël DURIN, Jérémie DUPIN, Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURANO, Frédéric DURANT. Marc DUTARTRE, Jean-Charles FEUILLET, Anne-Marie FERRY, Françoise FOUCHARD. Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Štěphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Erick GEIGER. Monique GENNETEAU. Claude GEFFARD. Michel GILLET. Francis GAYRARD. Jérôme GILOT, II Patrick GIMONET. Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amainc GUIDOUX, Philippe GUILLARD. Pierre GUILLET. Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Jeanine JARRET, Philippe JATHAN, Vincent JESSIER. Sébastien JOBARD. Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Amélie JOCHYMS, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrillo LAMOURET, Roland LAGNEAU.

Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL, Alain LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabros LEFOLL, Atain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabianne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Siephane MANSART, Lidia MARGA, Otivier MARGUERITAT, Claude MAROT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU Philippe MQISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, (gor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET。 Philippe POLICARD。 Harvà POLICARD。Roger PORTMANN。 Sandrine PROUST。 Order PRUDENT. Frederic PTAK. NICOIAS RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Delphine ROBLIN, Eddie RIBAUDEAU. Patrick RICHARD. Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND, Michel ROLLAND, Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armeile SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON. Marinetta THIROT, Christian THIROT, Jácqués TÓRU, I Barnard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE、Denise VERDY、Nicolas VIČENTE、Joel VIGNEL、Eric VIGNERON、Pescal VIĞUIE、 Gérard VILLETTE, Jean-Marle VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP。 Didier COQUEREL. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD. Karl GRAILLOT. Philippe MARIE, Guy LANDRY. Louis MACHADO. Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIMER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Bigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Marie MUSOLESI, Michel PATERNOSTER, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOCEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine).
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olimer CROUZET (SANCERRE).
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND).
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON).

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1). Painck BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messleurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 - élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alam ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Sérvice Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

COMPOSITION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. le Président expose :

L'article L 1413-1 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1) défirit les règles de gestion des services publics et impose notamment la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants.

Cette instance doit être informée de l'activité de l'ensemble des services publics dont la gestion est confiée à un tiers (concession, délégation de service public...) ou qui sont exploités en régle dotée de l'autonomie financière

La Commission doit examiner les rapports annuels survants :

- le compte-rendu annuel à la collectivité (CRAC) établi par le délégataire.
- le bitan d'activité des services exploités en régle dotée de l'autonomie financière,
- le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délihérante sur ;

- tout projet de délégation de servica public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce;
- tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

De plus, le président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux présente à l'assemblée délibérante, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Le Syndical est concerné pour plusieurs de ses compétences : la distribution publique de l'électricité et de gaz, et l'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques

La Commission est présidée par le Président du syndicat mixte ou son représentant. Les statuts de la CCSPL du SDE 18, approuvés par délibérations n° 257-2006 (modifié), dans le respect des dispositions de l'article L.1413-1 susmentionné (ct. annèxe 1), définissent la composition de la Commission de la façon survante.

- un représentant titulaire et un suppléant au titre d'associations locales ;
- 5 membres titulaires et 5 membres supptéanis désignés par le Comité syndicat en son sein.

En outre, en fonction de fordre du jour, « la Commission peut, sur proposition de son président, inviter à participer à ses travaux, évec voix consultative, toute personne dont l'audition ful paraît utile. »

Dans un premier temps, il est proposé au Comité syndical d'approuver les représentants d'associations locales ci-dessous :

- Association UFC Que Choisir du Cher.
- Association Families de France Fédération du Cher
- Association des Maires du Cher.
- Chambres consulaires du déparlement
- Caisse d'Allocations Familiales.
- Mutuetle Sociale Agricole

La Comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver la liste de représentants d'associations tocales ci-dessus.

L'article L. 1413-1 prévoit un scrutin à la représentation proportionnelle.

Dans un second temps, le Président propose une tiste complète de 5 vice-Présidents membres titulaires et 5 vice-Présidents membres suppléants. Le Président demande à l'assemblée si d'autres postulants à cette commission veulent se faire connaître. Aucune autre candidature n'étant proposée, il enregistre les 10 candidatures composant la liste n° 1.

Liste nº 1 est composée des candidats suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilles GONTHIER	Hugo LEFELLE
Jean-Claude TURPIN	Jean-Marc DUGUET
Olivier CROUZET	Jean-Louis BILLAUT
Philippe ANDRIAU	Lionel DELHOMME
Violaine LEFEBVRE	Christian LYON

Il demande aux délégués de procéder aux opérations de vote.

Après dépouillement des votes à bulletin secret, les résultats sont proclamés :

10	Nombre de délégués en exercice :	329
20		257
3*	Nombre de pouvoirs :	6
40	N 1967 A 1967 A 1968 A 1967 A 1968 A 196	263
5°	Nombre de votes :	259
6"	Nombre d'abstentions :	4
7°	Nombre de votes blancs :	23
8"	Nombre de suffrages exprimés (5°-7°) ;	236
9"	Bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral (cf. annexe 2) :	0
10	Reste pour le nombre des suffrages exprimés (8°-9°) :	236

Ont obtenu:

Liste n° 1 : 236 voix,

La Commission Consultative des Services Publics Locaux est composée des membres suivants :

Titulaires	Suppléants
Gilles GONTHIER	Hugo LEFELLE
Jean-Claude TURPIN	Jean-Marc DUGUET
Olivier CROUZET	Jean-Louis BILLAUT
Philippe ANDRIAU	Lionel DELHOMME
Violaine LEFEBVRE	Christian LYON

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-23-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

Acte rendu exécutoire Date de publication : 25/09/2020

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de membres en exercice	329
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présents avec voix délibérative	257
DU COMITÉ SYNDICAL	Nombre de pouvoirs	-8
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombro do votares	263
	Date de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comilé du Syndical, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Patais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-24 : Désignation d'un représentant à la SAEML EneR Centre - Val de Loire

Étalent présents avec voix délibérative :

Mesdanies et Messieurs Xavier ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT. Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Prerre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Gernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU, Maria-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT. Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BONNET. Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stophanie BRET-POISSON, Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joel BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ. José CARVALHO, Mane-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX. Dominique CHAMPAGNE, Bruno CHAGNON Jean-Pierre CHALOPIN. Martial CHAMPROUX Guy CHANTEMILANT. Amaud CHARLON, Alex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU、 Alain CHENE、 François CHESNE. Christine CHEZE-DHO, Auréllen CHOLLET. Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Pascal COLLIN. Philippe COLDITZ, Patrice COMBAUD, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Yves CORDINA Chantal CREPAT Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE. Christian DERYCKE, Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Alain DESJEAN. Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC Bénédicte DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT. Jéremie DUPIN. Jean-Paul DUPLESSI. Gérard DURAND, Frédéric DURANT, Joël DURIN. Marc DUTARTRE. Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josetta GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA. Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Mane GAUTIER, Denis GAUTRON. Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET, Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER. Jean-Pletre GORGE, Mano-Josó GRÓNDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric GUIDQUX, Philippe GUILLARD, Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Pierre HERAUD, Gitles HERAULT Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Jeanine JARRET. Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER, Sébasilon JOBARD. Amelie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADQIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyntie LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOI.

Alaln LF, GOURIEREC, Alain LF, LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFFBVRE, Patrice LEFFL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Comme LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL, Fabienne LEVACHER, Cominique LEVEQUE, Hervé LEVERT. Antoine LLOPIS, Christian LYON. Jean-Marc MAGNOUX. Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN. Claude MAROT, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI. Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alzin MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER, Elienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Herve POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT. Nicoles RAULET. Frédéric PTAX. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU. Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN, Gérard ROLLAND. Michel ROLLAND. Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Schastlen SIMON,Armelle SOULAT。Philippe STROOBANT,Michel TAILLANDIER,Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIRQT, Jacques TORU, Bemard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Sabina VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Sotange VAUVRE、Denice VERDY、Nicolas VICENTE、Joet VIGNEL、Erlc VIGNERON、Pascal VIGUIE、 Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs (sabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gaël CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, uliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZQUNAUD, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO. Philippe MARIE, Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI. Michel PATERNOSTER, Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-Michel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corne LELIEVRE (MENETQU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 – élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14): Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Mane FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Fréderic PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA SAEML ENER CENTRE-VAL DE LOIRE

M. le Président expose :

Par délibération du Comité syndical n° 2019-29 du 18 juin 2019, a été approuvée l'entrée du SDE 18 au capital de la SAEML EneR Centre – Val de Loire au capital de 10 000 000 €.

Le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) a créé, en mars 2012, la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) ENERSIEIL. En 2018, cette dernière a été renommée en EneR Centre-Val de Loire afin de confirmer son activité au niveau régional. Elle a pour objet :

- L'aménagement et l'exploitation de moyens de production d'énergie décentralisée, la réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité ayant trait à l'achat, la fourniture ou à l'approvisionnement en énergie des personnes publiques ou privées, .
- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité favorisant la maîtrise de la demande d'énergie et la réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre conformément aux dispositions des articles L. 2224-31 à L. 2224-37-1 du CGCT et la promotion de ces actions et activités.
- La réalisation, ou la participation à la réalisation, de toute action ou activité tendant à développer et à favoriser l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et les procèdés recourant aux sources d'énergie renouvelables.

Considérant le renouvellement des instances du SDE 18, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant pour sièger aux assemblées générales et au conseil d'administration de la SAEML EneR Centre - Val de Loire.

Vu les statuts de la SAEML EneR Centre - Val de Loire,

Le Comité syndical décide, à l'unanimité, de désigner Monsieur Philippe MOISSON, en sa qualité de Président du SDE 18, pour sièger d'une part aux assemblées générales de la SAEML EneR Centre-Val de Loire, et d'autre part au sein de son conseil d'administration en tant que représentant actionnaire du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

> A Bourges, le 25 septembre 2020 EPARTEME

Le Président,

Philippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

	Nombre de membres en exercica	324
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Nombre de présents avec voix délibérative	257
DU COMITÉ SYNDICAL	Nombre de pouvoirs	6
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombre de volants	263
	Date de somvocation	06/00/2020

L'an daux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-26 : Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Bureau

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavier-ADAM, Charles-ADQLPH, Françoise-AFFRET, Jean-Pierre-AIAT, Marilène ALGRET, Christian ALLIER, Joél ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRE, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER Prédéric AUSSIETTE, Isabelle AZEVEDO, Corinne BACHELET, Jean-Claude BAILLY, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN. Eric BEDU. Mane-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Jean-Jacques BODIOT, Michel BONNET, Patrice BILLON, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOVDET, Pairick BOUTON, Stéphanie BRET-POISSON, Jean-Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN, Dominique CHAMPAGNE, Martial CHAMPROUX, GLy CHANTEMILANT Arnaud CHARLON, Alex CHARPENTIER Jean-Jacques CHAUSSEC. Gilles CHAUVEAU. Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurelien CHOLLET, Robert CHOLLET, Thierry CHOPLAIN. Gérard CLAVIER. Philippe COLDITZ. Pascal COLLIN. Patrick COURZADET. Patrice COMBAUD. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Chantal CREPAT. Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Bruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Bénédicte OUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN. Jean-Paul DUPLESSI, Frédéric DURANT, Gérard DURAND. Joël DURIN, Marc DUTARTRE. Anne-Marie FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Anticine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Juli GAUCHER, INicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel Gillett. Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yamnick GODARD, Gilles GONTHIER, Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalic GUIDOUX, Philippe GUILLARD. Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Sergo HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Patrice JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Jeanine JARRET. Philippe JATHAN, Vincent JESSIER. Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Mane LADOIRE, Roland LAGNEAU. Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frederic LAURIOL,

Alam LE GOURIEREC, Alain LE LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR. Pascal LECOURT, Violaine I.EFRBVRE, Patrice LEFEL, Hugo I EFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne | FROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL. Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Herve LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stéphane MANSART, Lidis MARGA, Olivier MARGUERITAT. Bruno MARTIN, Jean MATHIEU. Gabrielle MATTELLINI, Claude MAROT. Philippe MAROT, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marle MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN, Igor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippa PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN. Guillaume PERDRIX, Jérémy PERNIER. Ebenne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET。Philippe POLICARD。Herve POLICARD。Roger PORTMANN。Sandrine PROUST。 Jean-Paul RENAUD, Didier PRUDENT. Frederic PTAK. Nicolas RAULET. Lucien RELIEU, Delphine ROBLIN, Patrick RICHARD. Ludovic RIVALAIN, Didler ROBLAIN. Eddie RIBAUDEAU. Jacques ROMAIN. Gerard ROLLAND. Michel ROLLAND, Dominique ROBUN, GIRes ROLIN. Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François, ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antoniella SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelynd SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Marinette TUIROT, Jacques TORU Bemard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Christian THIROT, Pascal TULON, Jean Claude TURPIN, Sabine VAGNAT, Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joel VIGNEL, Ene VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marle VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERU.

Élaient présents sans voix délibérative :

Mesdames el Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, Thierry DUPREZ. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Didler COQUEREL. François CHIRCOP. Louis MACHADÓ, Philippe MARIE, Karl GRAILLOT, Guy LANDRY, Dominique GAZOUNAUD, Benjamin METIVIER, Palrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Jean-Michel RADOUX, Michel PATERNOSTER. Brigitte PHAKHANHTHONG, Marie MUSOLESI, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs :

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAY (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Conne LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFE6VRE

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents slègeant au Bureau syndical (14): Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michal KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD, Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL. Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messleurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNÓN. Patrice DAVIN

DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDEE PAR LE COMITE SYNDICAL AU BUREAU

M. le Président expose ;

Les articles L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (propre aux syndicats mixtes fermés), I, 5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comilé syndical), L 2122-22 (qui fixent les attributions exercées par le maire et ses adjoints au nom de la commune) et E.5211-10 (cf. annexe 1) précisent que « le Bureau peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget, de l'institution et de la fixalion dos taux ou terifs des taxos ou redevances :
- de l'approbation du compte administratif ;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (cf. annexe 1);
- des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale;
- 5 de l'adhésion de l'établissement à un établissement problic ;
- 6. de la délégation de la gastion d'un service public ,
- des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibéront, la Prosklent rend comple des traveux du Buroau et dos attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. »

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, le Comité syndical décide, à l'unanimité, que les pouvoirs : suivants soient délégués au Bureau ;

- 1° fixer, dans les limites déterminées par le Comité syndical, les tarifs et droits prévus au profit du Syndical qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 2° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le réglement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur à 50 000 € HT et inférieur au seuil fixé par décret, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont insents au budget;
- 3° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans;
- 4° décider l'allénation de gré à gré de biens immobiliers dans les limites de l'estimation des sérvicés fiscaux (Domaines);
- 5° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
- 6° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
- 7° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des convéntions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil relatifs à l'enfouissement coordonne des réseaux de télécommunications, d'éclairage public, ou fout autre, simultanement à la dissimulation des réseaux d'électrification;
- 8° approuver les conventions constitutives de groupement de commandes, conformément à l'article L2113-7 du Code de la commande publique (cf annexe 4), pour les marchés ou accords-cadres d'un montant inférieur au seul fixé par décret;
- 9° approuver les conventions de servitude pour l'intervention d'opérateurs de réseau sur son territoire;
- 10° approuver, au nom du Syndical, la signature des actes de rétrocession des biens fonciers acquis pour l'installation d'ouvrages de distribution publique d'électricité et sur lesquels lesdits ouvrages sont déposés ou non remplacés;
- 11° décider, au nom ou Syndical, de la dépose des cuvrages de distribution publique d'électricité ne desservant aucun comptage en service pendant une période minimale de 5 années consécutives :

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-25-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

- 12° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage pour tout type de prestation de services que le Syndicat pourrait être amené à proposer au titre de ses compétences à la carte ;
- 13° accorder, dans la limite des crédits inscrits au budget, des subventions aux collectivités adhérentes au Syndicat, pour l'achat de véhicules électriques, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- 14° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions relatives au dispositif du Fonds d'Efficacité Energétique, selon les modalités approuvées par le Comité syndical.
- 15° approuver, au nom du Syndicat, la conclusion avec les collectivités adhérentes, des conventions à titre gracieux, relatives à l'installation d'équipements (tels que des bannières, des décorations florales, des capteurs de pollution, un système de vidéosurveillance, etc.) sur des ouvrages d'éclairage public, dès lors que leur poids, leur montage ou tout autre évènement ne remet pas en cause la sécurité desdites installations.

À Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président.

Phillippe MOISSON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020

Nombre de membres en exercice	329
Nombre de présents avec voix déliberative	257
Nombre de pauvairs	G
Nambro do volente	263
Ciate de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réuni en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON.

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES)

N° 2020-26 : Délégations de pouvoirs du Comité syndical au Président

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Xavler ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marténe ALGRET, Christian ALLIER, Joel ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alain ANDRÉ, Pivlippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stephane AUMEUNIER, Jean-Claude BAILLY. Frédéric AUSSIETTE, Işabəllə AZEVEDO, Corinne BACHELET, Pierre BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Mane-Christine SAUDOUIN, Thiorry BEAUJOIN, Eric BEDU, Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLON, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BONDOUX, Michel BONNET, Michel BÖNNET, Sylvain BOUCHERAT, Patrick BOUTON, Stéphania BRET-POISSON, Richard BOUDET, Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry BRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ, José CARVALHO, Marie-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN. Martial CHAMPROUX. Amaud CHARLON. Alex CHARPENTIER. Guy CHANTEMILANT. Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurélien CHOLLET, Robert CHOLLET. Thierry CHOPLAIN, Gérard CLAVIER, Philippe COLDITZ, Pascal COLLIN. Patrice COMBAUD. Yves CORDINA, Alain COURZADET, Patrick COURZADET, Chantal CREPAT. Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER. Jérôme de VILLELE, Sandrine DEBRABANDERE. Jacques DECOUT. Bruno DELAGE. Luc DELANNOY. José DELFOLIE. Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN, Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gérard DUC, Benedicte DUCATEAU, Didler DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Jérémie DUPIN. Jean-Paul DUPLESSI, Gérard DURAND. Frederic DURANT. Joël DURIN. Françoise FQUCHARD. Marc DUTARTRE. Anne-Mane FERRY, Jean-Charles FEUILLET, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stéphane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Marie GAUTIER, Denis GAUTRON, Monique GENNETEAU, Francis GAYRARD, Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Michel GILLET. Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GÓDARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pierre GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didlor GUICHARD, Amaliic GUIDOUX, Philippe GUILLARD: Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Sarge HAY, Pierre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Palnoe JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Philippe JATHAN, Denis JAUBERT, Vincent JESSIER. Jeanine JARRET. Sébastien JOBARD, Amélie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU. Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET. Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alain LE GOURIEREC, Alam LE LIBOUX, Patrick I.FRRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascal LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice I FFFL, Hugo I FFFLLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Comme LEROY, Gérard LESAGE, Mane-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claufe LETEL, Fabienne LEVACHER. Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Antoine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON. Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Philippe MAROT, Bruno MARTIN, Claude MAROT, Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Francine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Painck NOEL, Donogh O'BRIEN I got OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRIGEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jerémy PERNIER, Etienne PERNOLLET, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didler PRUDENT, Frédéric PTAX, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Patrick RICHARD, Eddie RIBAUDEAU. Ludovic RIVALAIN, Didier RÖBLAIN, I Delphine ROBLIN, Dominique ROBLIN, Gilles ROLIN. Gérard ROLLAND. Michel ROLLAND. Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antonietta SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON. Armette SOULAT. Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Christian THIROT, Marinette THIROT, Jacques TORU, Bemard TROMPAT, Johann TRUMEAU, Pascal TULON, Joan Claude TURPIN, Sabine VAGNAT. Rémy VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, End VIGNERON, Pascal VIGUIE, Gérard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étaient présents sans voix délibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, François CHIRCOP, Didier COQUEREL, uillane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, Dominique GAZOUNAUD, Kail GRAILLOT, Guy LANDRY, Louis MACHADO. Philippe MARIE. Gilles MARTEAU, Jean MERCIER, Benjamin MCTIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Marie MUSOLESI, Michal PATERNOSTER. Brigitte PHAKHANHTHONG, Jean-**M**ichel RADOUX, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christlan LYON (CUFFY)
Jéan-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine).
Corine LELIÉVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANCERRE).
Clarisse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND).
Gilles LETOURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON).

Arrivées en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 - élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14) : Mesdames et Messieurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHJEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanistas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD. Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Cominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN.

DELEGATION DE POUVOIRS ACCORDES PAR LE COMTE SYNDICAL AU PRESIDENT

M. le Président expose :

Les articles L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (propre aux syndicats mixtés fermés), L.5211-2 (qui rend les dispositions relatives au maire et aux adjoints applicables aux membres du présent Comité syndical), L.2122-22 (qui fixent les attributions exercées par le maire et ses adjoints au nom de la commune) et L.5211-10 (cf. annexe 1) précisent que « la Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :

- du vote du budget de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des laxes ou rédévances;
- de l'approbation du comple administratif;
- des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 (cf. annexe 1);
- des décisions retativos aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunate;
- 5 de l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 8. de la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7 des dispositions portant orientation en mattére d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant. le Président rend compte […] des attributions exercées per délégation de l'organe délibérant. »

Compte tenu de ce qui vient d'être exposé, la Comité syndical décide, à l'unanimité, que les pouvoirs suivants saient délégués au Président .

- 1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés du SDE 18 utilisées par les services du Syndical ;
- 2° créer les règles comptables nécessaires au fonctionnement des services du Syndicet ;
- 3° procédor, dans la limite des crédits ouverts au budget, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compns les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainst que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1616-2 (cf. annexe 1) et au a) de l'article L 2221-5-1 (dépôt des fonds au Trésor) (cf. annexe 1), sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; les délégations ainsi consenties prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le rénouvellement des assemblées délibérantes;
- 4° réaliser les lignes de trésorèrie sur la base d'un montant maximum de 4 millions d'euros;
- 5° décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
- 6° fixer les rémunórations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 7° intenter au nom du Syndicat les actions en justice ou défendre le Syndicat dans les actions intentées contre lui ;
- 8° régler les consequences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du Syndicat dans la limite de 30 000 €;
- 9° approtiver les plans de financement des opérations du SDE 16 et autonser les demandes de subventions au profit du Syndicat et de passer à cet effet les acles nécessaires;
- 10° passer tout acte de compromis ou de promesse de vente ,
- 11° approuver les dossiers de servitude de passage sur fonds privés ;
- 12° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le réglement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant teurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-26-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

- 13° décider de l'adhésion ou du renouvellement de l'adhésion du Syndicat aux organismes de droit privé;
- 14° signer les procès-verbaux de mise à disposition nécessaires à l'exercice par le SDE 18 des compétences définies par ses statuts et qui lui ont été transférées par les communes et les communautés de communes adhérentes.

A Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU CHER

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DU CHIER

	Nombre de membres en exproce	329
EXTRAÎT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS	Monttre de présents avec voix délibérative	257
DU COMITÉ SYNDICAL	Mombre de pouvoirs	-6
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2020	Nombio do volanta	263
	Oale de convocation	08/09/2020

L'an deux mille vingt et le vingt-deux septembre, le Comité du Syndicat, dûment convoqué le huit septembre, s'est réunt en session ordinaire et séance publique au Palais d'Auron de Bourges, sous la présidence de M. Philippe MOISSON

Secrétaire de séance : Alex CHARPENTIER (BOURGES).

N° 2020-27 : Indemnités des élus du SDE 18

Étaient présents avec voix délibérative :

Mesdames et Messleurs Xavler ADAM, Charles ADOLPH, Françoise AFFRET, Jean-Pierre AIAT, Marilèse ALGRET, Christian ALLIER, Joël ANCELIN, Nicolas ANCLIN, François ANDRADE, Alam ANDRÉ, Philippe ANDRIAU, Claude AUBAILLY, Monique AUBAILLY, Serge AUDONNET, Stéphane AUMEUNIER, Frédéric AUSSIETTE. Isabelle AZEVEDO, Connne BACHELET. Jean-Claude BAILLY, Piorro BARBILLAT, Patrick BARNIER, Bernard BAUCHER, Marie-Christine BAUDOUIN, Thierry BEAUJOIN, Eric BEDU. Marie-Solange BERGER, Laurent BICHARD, Patrick BIGOT, Jean-Louis BILLAUT, Patrice BILLÓN, Jean-Jacques BODIOT, Daniel BOMDQUX, Michel BONNET, Michel BONNET, Sylvain BOUCHERAT, Richard BOUDET, Patrick BOUTON, Stophanie BRET-POISSON, Philippe BRINGAULT, Stephane BRUN, Thierry SRUNET, Joël BULLIER, Yan CADIER, Claude CARREAU, Thierry CARREZ. José CARVALHO, Marle-Pierre CASSARD, Martine CAVALIER, Cédric CHABROUX, Dominique CHAMPAGNE, Bruno CHAGNON. Jean-Pierre CHALOPIN. Martial CHAMPROUX, Guy CHANTEMILANT, Amaud CHARLON. Alex CHARPENTIER. Jean-Jacques CHAUSSEC, Gilles CHAUVEAU, Alain CHENE, François CHESNE, Christine CHEZE-DHO, Aurelien CHOLLET, Thierry CHOPLAIN. Robert CHOLLET. Gerard CLAVIER, Philippe COLDITZ. Pascal COLLIN. Yves CORDINA. Alain COURZADET, Patrick COURZADET. Patrice COMBAUD. Chantal CREPAT. Olivier CROUZET, Roger DAGHER, Patrice DAVIN, Chantal de l'ESCALOPIER, Jérôme de VILLELE. Sandrine DEBRABANDERE, Jacques DECOUT, Sruno DELAGE, Luc DELANNOY, José DELFOLIE, Lionel DELHOMME. Jean-Claude DERBIER, Christian DERYCKE, Alain DESJEAN. Marc DESSEREY, Sabine DOMERGUE, Alain DOS REIS, Joël DRAULT, Hugues DUBOIN, Gerard DUC, Bénédicle DUCATEAU, Didier DUCROT, Jean-Marc DUGUET, Philippe DUMUR, Bernard DUPERAT, Gérard DURAND, Jeremie DUPIN. Jean-Paul DUPLESSI, I Frédenc DURANT, Joël DURIN, Marc DUTARTRE. Jean-Charles FEUILLET, Anne-Marie FERRY, Françoise FOUCHARD, Bruno FOUCHET, Philippe FRERARD, Josette GALLIENNE, Antoine GANGNERON, Stephane GARCIA, Christian GATTEFIN, Jill GAUCHER, Nicolas GAUSSERAN, Jeanne-Mane GAUTIER, Denis GAUTRON, Francis GAYRARD. Claude GEFFARD, Erick GEIGER, Monique GENNETEAU, Michel GILLET. Jérôme GILOT, Patrick GIMONET, Laurent GITTON, Yannick GODARD, Gilles GONTHIER, Jean-Pictro GORGE, Marie-José GRONDIN, Jean-Michel GROUSSON, Didier GUICHARD, Amalric QUIDQUX, Philippe GUILLARD. Pierre GUILLET, Patrick HAUTIN, Serge HAY, Plerre HERAUD, Gilles HERAULT, Michel HERAULT, Stephanus HERMSEN, Palnes JACQUET, Franck JANSONNIE, Laurence JANVIER, Denis JAUBERT, Jeanine JARRET. Philippe JATHAN Vincent JESSIER. Sébastien JOBARD, Amálie JOCHYMS, Laurent JOULIN, Michel KATITSCH, Christian KURZAWA, Jean-Marie LADOIRE, Roland LAGNEAU, Antony LAGNEAU, Marcel LAGRANGE, Colette LALANNE, Cyrille LAMOURET, Serge LANCIEN, Jean-Pierre LARROZE, Pierre LASKOWSKI, Serge LAURENT, Frédéric LAURIOL,

Alain LF GOURIEREC, Alain LF LIBOUX, Patrick LEBRUN, Jean-Claude LECHELON, Muriel LECLEIR, Pascat LECOURT, Violaine LEFEBVRE, Patrice LEFEL, Hugo LEFELLE, Fabrice LEFOLL, Alain LEMORT, Bruno LEPINAT, Corinne LEROY, Gérard LESAGE, Marie-Claire LESIRE-BONIN, Jean-Claude LETEL. Fabienne LEVACHER, Dominique LEVEQUE, Hervé LEVERT, Anloine LLOPIS, Christian LYON, Jean-Marc MAGNOUX, Filipe MAIA, Dominique MAITREPIERRE, Philippe MALET, Dominique MALLERON, Christian MANCION, Christian MANDRELIER, Stephane MANSART, Lidia MARGA, Olivier MARGUERITAT, Claude MAROT. Philippe MAROT. Bruno MARTIN. Jean MATHIEU, Gabrielle MATTELLINI, Françine MENARD, Jean-Pierre MICOUREAU, Philippe MOISSON, Alain MOREAU, Jean-Marie MORIER, Laurent MUNIER, Patrick NOEL, Donogh O'BRIEN I gor OLSEVSCHI, Laurent PABIOT, Daniel PASCAL, Janick PATRICEON, Philippe PELLUCHON, Nadine PELVILLAIN, Guillaume PERDRIX, Jérèmy PERNIER, Etienne PERNOLLEY, Philippe PERRIN, Marc PERRONNET, Christian PHILIPPON, Philippe PICQUOT, Louis-Armand PIET, Philippe POLICARD, Hervé POLICARD, Roger PORTMANN, Sandrine PROUST, Didier PRUDENT. Frederic PTAX, Nicolas RAULET. Lucien RELIEU. Jean-Paul RENAUD, Eddie RIBAUDEAU. Patrick RICHARD, Ludovic RIVALAIN, Didier ROBLAIN, Delphine ROBLIN, Gérard ROLLAND. Dominique RÓBLIN, Gilles ROLIN. Michel ROLLAND. Jacques ROMAIN, Jeanne ROMERO, Jacques ROSSI, Julien ROTINAT, Michel ROUSSELET, François ROUX, Didier ROUX, Fabien SAINSON, Antoniella SANTOSUOSSO, Lucien SAUVETTE, Claude SCHNURER, Evelyne SEGUIN, Sébastien SIMON, Armelle SOULAT, Philippe STROOBANT, Michel TAILLANDIER, Guy TARDIVON, Bornard TROMPAT, Marinette THIROT, Jacques TORU Johann TRUMEAU, Christian THIROT, Sabine VAGNAT, Rény VAN COSTER, Régis VAULLERIN, Pascal TULON, Jean-Claude TURPIN, Solange VAUVRE, Denise VERDY, Nicolas VICENTE, Joël VIGNEL, Eric VIGNERON, Pascal VIGUIE. Gerard VILLETTE, Jean-Marie VOLLOT, Jean-Paul VOLUT, Stanislas WIDOWIAK, Bernard ZIMMERLI.

Étalent présents sans voix défibérative :

Mesdames et Messieurs Isabelle BOUVIER, Jérôme BRENIER, Gael CARRE, Thierry CHERRIER, Didier COQUEREL. Liliane COQUERY, Josette DOUCHY, Thierry DUPREZ, François CHIRCOP. Karl GRAILLOT, Guy LANDRY. Louis MACHADO. Philippe MARIE, Dominique GAZÓUNAUD, Gilles MARTEAU Jean MERCIER. Benjamin METIVIER, Patrick MIGAYRON, Jean MOINET, Jean-Michel FATERNOSTER. Brigitte PHAKHANITHONG, Jean-Michel RADOUX, Marie MUSOLESI, Daniel ROCHET, André TEYSSANDIER, Christian VERNEUIL, Jacques VIRLOGEUX.

Pouvoirs:

Danielle AUTIER (APREMONT SUR ALLIER) à Christian LYON (CUFFY)
Jean-Paul BOUGRAT (AVORD) à Philippe FRERARD (Communauté de communes la Septaine)
Corine LELIEVRE (MENETOU RATEL) à Jean-Claude DERBIER (SURY EN VAUX)
Jean-Marc RUIZ (OIZON) à Olivier CROUZET (SANGERRE)
Clansse DULUC (ORVAL) à Lionel DELHOMME (SAINT AMAND MONTROND)
Gilles LETQURMY (QUANTILLY) à Christian MANCION (SAINT GEORGES SUR MOULON)

Arrivées en coms de séance :

Après la délibération n° 2020-16 – désignation du secrétaire de séance et préparation des opérations de vote (1) : Patrick BARNIER.

Après la délibération n° 2020-17 – élection du Président (1) : Violaine LEFEBVRE.

Départs en cours de séance :

Après la délibération n° 2020-19 — élection des vice-Présidents siègeant au Bureau syndical (14): Mesdames et Messleurs Christine CHEZE-DHO, Thierry CHOPLAIN, Roger DAGHER, Anne-Marie FERRY, Stéphane GARCIA, Jill GAUCHER, Franck JANSONNIE, Michel KATITSCH, Jean MATHIEU, Patrick NOEL, Laurent PABIOT, Frédéric PTAK, Jacques TORU et Stanislas WIDOWIAK.

Après la délibération n° 2020-21 – élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (6) : Messieurs Alain ANDRE, Claude GEFFARD Philippe JATHAN, Jean-Claude LETEL, Dominique LEVEQUE, Michel ROUSSELET.

Après la délibération n° 2020-22 – élection des membres de la Commission de Délégations de Service. Public (4) : Messieurs Patrick BARNIER, Yan CADIER, Bruno CHAGNON, Patrice DAVIN

INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. le Président expose :

L'article L.5711-1 du Code général des collectivités territoriales (cf. annexe 1) renvoie à l'article L.5211-12 (cf. annexe 1) qui dispose : « Lorsque l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale est renouveié, la délibération fixant les indemnités de ses membres intervient dans les trois mois suivant son installation. »

Las indemnités maximales volées par le conseil ou comité d'un syndicat de communes [...], pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décrot on Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indicisire de la fonction publique ».

Le Décret n°2004-615 du 25 juin 2004 définit le barème applicable pour les syndicats de communes et syndicats mixtes fermés, sachant que l'indemnité de fonction du président et des vice-présidents détablissement public de coopération intercommunale est calculée en fonction du nombre d'habitants que regroupe effectivement le syndical (et non en référence à la strate démographique de classement).

Pour une population supérleure à 200 000 habitants :

	TAUX MAXIMAL (en % de l'Indice brut terminal de la Fonction publique territoriale)	CALCUL DE L'INDEMNITE BRUTE MENSUELLE
Président	37,41 %	Valeur du point d'indice x IM x
Vice-Présidents délégués	18,70 %	laux maximal

Vuile Code général des collectivités territoriales,

Vui le Décret n° 2017-1736 du 21 décembre 2017 portant roport de la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions statutaires relatives à la modernisation des parcours professionnels, dos carrières et des rémunérations et applicables aux fonctionnaires de l'Etat, aux fonctionnaires territoriaux et aux fonctionnaires hospitaliers,

Vuile Décret n° 2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement Indiciaire de divers corps, cadres d'emplois et emplois de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale, et de la fonction publique hospitalière,

Vui Décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des présidents et viceprésidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités territoriales et des syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5721-8 du même code,

Le Comité syndical décide, à la majorité, avec une voix contre et une abstention :

- de calculer l'Indemnité de fonction du Président et des vice-Présidents délégués selon les dispositions réglementaires, sur la base de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 au 1º janvier 2020).
- d'allouer au Président une indemnité de fonction calculée sur la base du taux de 37,41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- d'allouer aux Vice-Présidents délégués une indemnité de fonction calculée sur la base du taux de 18,70 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-27-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020 d'approuver que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice.

A Bourges, le 25 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-27-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

ANNEXE AU PROJET DE DELIBERATION : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'ENSEMBLE DES INDEMNITES ALLOUEES AU PRESIDENT ET AUX VICE-PRESIDENTS DÉLEGUES

COLLECTIVITÉ: SDE 18

POPULATION: 315 100 habitants

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) :

(Indemnité maximale du Président + total des indemnités maximales des vice-Présidents ayant délégation)

12 364,82 € bruts mensuels pour 15 vice-Présidents

Indemnités allouées (montants au 1^{er} janvier 2020)

Président :

Prénom_NOM	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
	37,41 % 1 455,02 € bruts	Neant	37,41 % 1 455,02 € bruts

II. Vice-Présidents titulaires d'une délégation :

Prénom_NOM	Taux et montant de l'indemnité	Majoration éventuelle	Taux et montant définitifs
	18,70 % 727,32 € bruts	Méant	18,70 % 727,32 € bruta

III. Montant total alloué :

(Indemnité du Président + :	lotal des indemnités des vice-Présidents ayant délégation)
€ houts meneu	ials

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200922-2020-27-DE Date de télétransmission : 25/09/2020 Date de réception préfecture : 25/09/2020

Acta randu exécutoire Date <u>de publication : 28/09/2020</u>



DÉCISION N° 2020-18 du 2 juillet 2020 Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution publique de gaz pour les données de l'année 2019 Marché 2020-GAZ-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2123-1,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution de gaz,

DÉCIDE

- Article 1: Un marché de prestation de services, référencé 2020-GAZ-01, et conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).
- Article 2 : Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution de gaz.
- Article 3 : Le prix de la prestation s'élève à 10 700 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.
- Article 4 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.
- Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois é compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200702-DECISION2020-18-AU

Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020



DÉCISION N° 2020-19 du 2 juillet 2020 Mission d'assistance pour le contrôle annuel de la concession de distribution d'électricité pour les données de l'année 2019 Marché 2020-ER-01

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R.2122-8.

Considérant le souhait du SDE 18 de disposer d'une assistance afin de mener la mission de contrôle annuel de la concession du réseau public de distribution d'électricité,

DÉCIDE

- Article 1: Un marché de prestation de services, référencé 2020-ER-01, et conclu avec la société AUDIT EXPERTISE CONSEIL, située 18 rue de la Pépinière à Paris (75008).
- Article 2 : Le marché concerne une prestation d'assistance du SDE 18 pour le contrôle annuel du service public de la distribution d'électricité.
- Article 3 : Le prix de la prestation s'élève à 16 710,00 euros hors taxes. Il est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.
- Article 4 : Le marché est conclu pour une durée de 12 mois à compter de sa notification et, en tout état de cause, jusqu'à la livraison du rapport définitif d'audit.
- Article 5 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6226 du budget principal.

Fait à Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200702-DECISION2020-10-ALI

Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020



DÉCISION Nº 2020-20 du 2 juillet 2020

Conventions entre le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et Enedis relatives à, (i) l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés, (ii) la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher et, (iii) la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-1,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-04 du 2 avril 2019 procédant à l'élection du Président du Syndical Départemental d'Energie du Cher,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2018-26 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité,

Vu la délibération du Comité syndicat n° 2018-27 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE 18,

Vu la délibération n° 2018-28 du 9 juillet 2018 autorisant la signature d'une convention entre le SDE 18 et Enedis relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concèdés,

Vu la convention relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages de réseaux publics de distribution d'électricité signée le 28 août 2018,

Vu la convention relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du SDE 18 signée le 28 soût 2018,

Vu la convention relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés signée le 28 août 2018,

Considérant que lesdites conventions, qui participent au bon fonctionnement de la concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité sur le territoire du département du Cher, sont arrivées à échéance,

Considérant la nécessité de les renouveler,

DÉCIDE

- Article 1 : La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et Enedis relative à l'utilisation du service « Extranet Carto » d'Enedis de consultation de la cartographie des réseaux concédés.
- Article 2 : La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et Enedis relative à la cartographie à grande échelle des ouvrages des réseaux publics de distribution de la concession du Cher.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200702-DECISION2020-20-AL

Date de télétransmission : 06/07/2020 Date de réception préfecture : 06/07/2020 Article 3: La signature d'une convention entre le Syndicat Départemental d'Energie du Cher et Enedis relative à la cartographie à moyenne échelle des ouvrages des réseaux públics de distribution de la concession du Cher.

Article 4: Chaque convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2021.

Fait à Bourges, le 2 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administrațif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200702-DECISION2020-20-AU Date de télétransmission : 06/07/2020

Date de réception préfecture : 06/07/2020



Décision N°2020-21 du 07 juillet 2020 Convention de soutien à la politique de la réserve militaire Entre le Ministère des Armées et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu la loi nº 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 modifiée visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-04 du 2 avril 2019 procédant à l'élection du Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu le Code de la défense et notamment la Partie 4, Livre II et la partie réglementaire correspondante,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n° 86-88 du 13 janvier 1988 modifié relatif aux positions de détachement, hors cadre, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1364 modifié du 13 octobre 2016 relatif à la garde nationale,

Vu la circulaire du 2 août 2005 relative à l'emploi d'agents publics au sein de la réserve militaire

Considérant que la convention a pour objet, d'une part, de soutenir la politique de la réserve militaire par l'octroi de facilités particulières aux agents du SDE 18, fonctionnaires ou non titulaires, ayant la qualité de réserviste opérationnel, et d'autre part, de fixer les engagements réciproques entre le SDE 18 et le Ministère des armées,

DÉCIDE

- Article 1 : La signature d'une convention de soutien à la politique de la réserve militaire entre le Ministère des Armées et le Syndicat Départemental d'Energie du Cher.
- Article 2 : La convention, qui prendra effet à compter de la signature par l'ensemble des parties, est conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 5 ans.



Fait a Bourges, le 7 juillet 2020

Philippe MOISSON

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un détai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200707-DECISION2020-21-AU

Date de télétransmission : 08/07/2020 Date de réception préfecture : 08/07/2020



DÉCISION N° 2020-22 du 7 juillet 2020 Maintenance et infogérance des Systèmes d'information Contrat n° 2020-SI-14

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10.

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité d'assister le responsable des Systèmes d'Information du SDE 18 et afin de maintenir les conditions opérationnelles du Système Informatique,

DÉCIDE

Article 1: Un contrat, référencé 2020-SI-14, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2 : La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Quantité	Abonnement mensue	
Support user Support utilisateur niveau 2 pour 10H/an (31 users)	1	95.00 €	
Support administrateur Support administrateur pour 10 H/an	91	115.00 €	
Administration sur site 1 demi-journée/trimestre	9	100.00 €	
	310.00 €		
	TVA	62.00 €	
TTC		372.00 €	

Article 3 : Le montant est forfaitaire, ferme, non révisable et non actualisable.

Article 4 : Le contrat est conclu pour une durée de 12 mois ferme à compter du 1° juillet 2020.

Article 5: Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 611 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 7 juillet 2020

Le President,

Philippe MOISSON

Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200707-DECISION2020-22-CC

Date de télétransmission : 08/07/2020 Date de réception préfecture : 08/07/2020

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



DÉCISION N° 2020-23 du 21 juillet 2020 Contrat de location et de maintenance de deux photocopieurs MAPA n° 2020-SI-12

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité de renouveler le contrat de location des deux photocopieurs arrivant à leur terme,

DÉCIDE

- Article 1: Un contrat de prestations de services est conclu avec la société RICOH France SAS, domiciliée Parc loade Paris Orly Rungis – 7/9 avenue Robert Shuman, 94510 RUNGIS.
- Article 2 : Le prix annuel, révisé chaque année selon les modalités précisées au contrat, se décompose de la façon suivante :

PRESTATIONS	Prix unitaires HT
Location de photocopieurs	
Forfait mensuel de la location d'un photocopieur	114,01 €
Forfait mensuel de la location d'un photocopieur	114,01 €
TOTAL ANNUEL	2 736,24 €
Fournitures diverses	1
Format A4/ Couleur	0,0230 €
Format A3/ Couleur	0,0230 €
Format A4/ Noir & Blanc	0,0028 €
Format A3/ Noir & Blanc	0,0028 €
Toners	Inclus dans le coût copie
Agrafes	Inclus dans le coût copie
mtn-cower.	

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 48 mois à compter de la date d'installation des deux photocopieurs,

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au budget au compte 6135.

Fait & Bourges, le 21 juillet 2020

Le Riesident,

Philippe MOISSON

Le Président :

 oertifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours, pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200721-DECISION2020-

23-AU

Date de télétransmission : 21/07/2020 Date de réception préfecture : 21/07/2020



DÉCISION N° 2020-24 du 16 juillet 2020 Maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE CONTRAT n° 2020-SI-15

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8.14,

Considérant la nécessité de renouveller le contrat de maintenance de la téléphonie arrivant à leur terme,

DECIDE

- Article 1: Un contrat de prestation de services, référencé 2020-SI-15, est conclu avec la société SYNTHEXIA dont le siège social est situé 7 rue des Coutures à LIMAY (78520).
- Article 2 : Le contrat concerne :

 ➤ La maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE,
 - Un support technique à distance.
- Article 3: Le montant annuel de la prestation s'élève à 1 800,12 euros HT pour la maintenance de la téléphonie INNOVAPHONE et 75,00 euros HT, pour le support technique à distance.
- Article 4 : Le contrat prend effet à la date de la signature du présent contrat pour une durée d'un an ferme à compter du 16 juillet 2020.
- Article 5: Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 6156 du budget principal du SDE18.

Fait à Bourges, le 16 juillet 2020

Le Président,





Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200716-DECISION2020-

Date de télétransmission : 17/07/2020 Date de réception préfecture : 17/07/2020



DÉCISION N° 2020-25 du 20 juillet 2020 Prestation de migration d'une solution Firewall et maintenance Contrat n° 2020-SI-16

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de disposer d'une solution efficace pour son système informatique.

DÉCIDE

Article 1: Un contrat, référencé 2020-SI-16, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 9 rue Blaise Pascal à MAXEVILLE (54320).

Article 2: La prestation proposée comporte les services suivants :

Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix unitaire TTC
Firewal SN710 Appliance-8 x 10/100/1000 Interf+1 slot modules reseaux add	4	4 044.00 €	4 044,00 €
Utm Sé curity Pack avec Echange express 3 ans	1	3 651.00 €	3 651.00 €
Appliance SN710 de backup pour Haute Disponibilité	4	3.033.00 €	3 033.00 €
Maintenance standard 3 ans	1	1 800.00 €	1 800.00 €
Prestation de migration d'une solution firewall héritée avancée Test de bon fonctionnement du matériel en ateller, configuration et paramétrage Création des régles de filtrage (LAN/WAN/DMZ) et des règles de NAT en adequation avec l'infrastructure du SDE 18 Création des comptes nomads (IPSES ou SSL-utilisateurs anonymes ou utilisateurs AD) Intervention d'un ingénieur sur site pour intégration du firewall sur le réseau Tests de bon fonctionnement général Configuration et paramétrage de la bascule automatique sur le boitier cluster	a	2:400.00 €	2 400.00 €

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 informe que le présent acte pout faire l'objet d'un recours pour exoès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200721-DECISION2020-25-AU

Date de télétransmission : 21/07/2020 Date de réception préfecture : 21/07/2020

Borne WIFI		250.00.6	750 00 C
 Point d'accès sans fil Aruba AP-303 – IEEE 802 11 ac- 1.20 Gbit/s-5 GHz-2.40 GHz MIMO Technologie-1 x réseau (RJ-45)-Gigabit Ethernet – Installation au plafond, fixation au mur 	3	250.00 €	750.00 €
Prestation de configuration de l'environnement WIFI	- 4	400.00 €	400.00 €
 Paramétrage et configuration des bornes (definition de 2 réseaux distincts Installation sur le site effectuée par nos soins 		400.00 €	400.00 €
Total HT			16 078.00
TVA 20 %		3 215.60 €	
Total TTC		19 293.60	

Article 3 : Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, incluant la maintenance à compter du 20 juillet 2020.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 616 du budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 20 juillet 2020

Le Président,

Philippe MOISSON



TEMEN

Le Président :

- cortifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

înforme que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Date de réception préfecture : 21/07/2020



DÉCISION N° 2020-26 du 27 août 2020

Convention pour la mise à disposition d'une loge au Palais des Sports du Prado et l'organisation d'un évènement de communication

MAPA n°2020-COM-03

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant que, dans le cadre de ses actions de communication, le SDE 18 souhaite s'appuyer sur les vecteurs de promotion d'image véhiculés par l'activité sportive professionnelle du basket féminin de Bourges,

DÉCIDE

- Article 1: Une convention est conclue avec la société anonyme sportive et professionnelle TANGO BOURGES BASKET, située 6 rue du Pré Doulet à BOURGES (18000).
- Article 2: La SASP TANGO BOURGES BASKET s'engage à mettre à disposition du SDE 18 au Palais des Sports du Prado :
 - une loge personnalisée de 5 places formule Intégrale Larissa Or (hors Final 4);
 - une soirée partenaire ;
 - un bandeau LED publicitaire 24m TV.
- Article 3 : Le prix total de la prestation s'élève à 14 000 euros HT.
- Article 4: La convention est conclue pour la saison 2020-2021,
- Article 5 : Les dépenses relatives à cette convention sont imputées au compte 6238 budget du SDE 18.

Fait à Bourges, le 27 août 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

Le Président :

 certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acts.

 informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION2020-

Date de télétransmission : 31/08/2020 Date de réception préfecture : 31/08/2020

The second secon			
Maillet logo torse LFB		0	
Nathrilogo centre LFB			
Madket logo dos LFB + EWI.			
Mallet logo torse ILW			
Maillet logo centre ELVF			
Short avant LFB			
Short artifee LPB			
Short avant ELW			
Shart artikre ELW			
Surmaillot avant UFB			
Surmalibit arrière LFB			
Summiliate avant DLW			
Surmallot arrière B.W			
Summitted manche UPB			
Surmalitot manche ELW			
Maillet réversible d'entrainement			
SAMMA			
Confisence de presse			
Salon Critidit Agricole			
Salon Parme			
o	I lovergrand pair of	TOTAL IIT	AZdos
Quandible annualmes paplers: 2		_	3400
	DATRE SE Place Souns Co	NEWSE NEWSE	At on
Mode de réglement :		TVA (2090)	2,600
		TOTAL TIC	JE 800

				BASKET	Seurges Collection
x fee				SECTION SECTION	
3 fnic		Π,	(2)	d'ÉN BA	(E)
2 feet		9		DE 18	(8)
1 fee		les. le 22	7.C	MDICAT	Nossio
26	cusé de 1 8-241800 -AU ife de télé			- 4	
	te de réc				

Parking:

	PARTENARIAT 2020/ 2021	The second second second
Raison Sociale:	81	
Nom / Prénom : Desson	, philippe	
Adresse: Technopic Labitatic	whole The	Mannee Roy CS 60021
Code Postal / Ville: A8521	Bourdors	Cecha
Mail: p moisson Bisch 18 . Lorm	48 . tom	
Téléphone: 🗠 48 90 8	84 40	
Raison sociale et adresse de facturation :	cturation :	
400		
Different Disease / Bearslate / Darking - Rests		LAGNUTRIFERE
Mail: A laggan Pousc@ste 18. com		Téléphone: 04, 57, 51, 50, 50
Mail Newsletter: 11 larger	p moreon Bodels com a lagour march schals om c juste Bark 18, com	
Erwoi des places par : Erwoi des bracelets par :	Mail	> ×
The second secon		

Torruck intigerab brime bloom final 4 5 5 5 5 5 5 5 5 5				
SFIRST 4) SFIRST 4) SFIRST 4) SFIRST 4) SFIRST 4) SFIRST 4) SFIRST 40 SFIRST	nule Intégrale Parme (Ho	rs Final 4]	-	7.40
Final 4) Final	mule Intégrale Lanissa Dr.	(Hors Final 4)	4	1960
Final 4) Final	and the best formula is referred to the	Control Control	-	
Final 4) Final 4) Final 4) Final 4) Final 4) Code Operation of the Lyon / Manipoliter + play-Off LPB LPB hors Lyon Manipoliter Final Lyon Mani	TUNE INTEGRAL LANGUAGE PART	AND CHARLES FOR S.	17.00	
Final 4) Final 4) Final 4) On Agent On Final 4) On Agent Final 4) On Agent Final 4) On Agent Final 4- The state of the s		2000		
Final 4) Code Agent De Fayor off et tyon / Montpeller - play-Off LIB Use help-Off et tyon / Montpeller - play-Off LIB Use help-Off et tyon / Montpeller - play-Off LIB Use help-Off et tyon / Montpeller - play-Off LIB Use help-Off et tyon / Montpeller - play-Off LIB Use hers tyon Montpeller Use hers tyon tyon tyon tyon tyon tyon tyon tyon	mule intégrale Lanissa Or-	+ (Hors Final 4)		
Final 6) Operation of the twon of Manipolites + play-Off LTB. Operation two Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the tay won Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the tay won Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the tay won Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the tay won Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the two twon Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the two twon Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the two twon Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. If the two twon Montpelier Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off LTB. Figure + play-Off et twon of Manipolites + play-Off et twon of Manipolit	male Intrigrate Lection Avg	pent + (Hous Final 4)		
Angent Agent Final 4) Code Agent Final 4	District of the last of the la	The state of the s	2000	
Final 6) Operation of the twenty Manipolites + play-Off Life Figure + play-Off et twenty Manipolites + play-Off Life Figure + play-Off et twenty Manipolites + play-Off Life Figure + play-Off et twenty Manipolites + play-Off Life Ethers twen Montpolites Figure + play-Off et twenty Manipolites + play-Off Life Use hors twen Montpolites Use hors twen Montpolites Use hors twenty Manipolites + play-Off Life Use hors twenty Manipolites Use hors twenty Manipolites + play-Off Life Use hors twenty Manipolites Use hors twenty Mani	nale Europe Parme Dions	Strait 4)		
Open Play Off et Iven / Montpeller - play-Off LFB LFB hars twon Montpeller - play-Off LFB LFB hars twon Montpeller Eur + play-Off et Iven / Montpeller - play-Off LFB LFB hars twon Montpeller Eur + play-Off et Iven / Montpeller - play-Off LFB LFB hars twon Montpeller Eur + play-Off et Iven / Montpell	mule Europe Larinza Arper	of (Hers Final 4)		0.2
Agent Figure + play-Off et tyon / Montpeller + play-Off LTB Figure + play-Off et tyon / Montpeller + play-Off LTB Figure + play-Off et tyon / Montpeller Figure +			Ande	
Agent Use + play-Off et tyon / Montpeller + play-Off Life Use + play-Off et tyon / Montpeller + play-Off Life Use + play-Off et tyon / Montpeller + play-Off Life Use + play-Off et tyon / Montpeller Use hors tyon Montpelle	at VID expedientementate	Parent		
Agent State But + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR Ague + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR Ague + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR But + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR But + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR But + play-Off et tyen / Mantpeller + play-Off UR But + play-Off et tyen / Mantpeller But + play-Off et tyen	as are supposed to the same	7		
Agent UR hort Lyon / Montpotter + play-Off LTB UR hort Lyon Montpotter UR hort Lyon Montpott	es VP supplementance	Langua Cr.		
Use + play-Off at tyen / Mantpeller + play-Off LFB. Jeur + play-Off at tyen / Mantpeller + play-Off LFB. Jeur + play-Off at tyen / Mantpeller + play-Off LFB. Jer + play-Off at tyen / Mantpeller + play-Off LFB. Jer hors lyen Montpeller Jer hors lyen Montpeller Jer hors lyen Montpeller Jer hors lyen Mantpeller Jer hors lyen lyen lyen lyen lyen lyen lyen lyen	as MP supplementains -	Larisia Argent		
Use to play off at your? Montpeller + play-off Use Use har liven Montpeller Que + play-off at your? Montpeller + play-off Use Use + play-off at your? Montpeller + play-off Use Use hars lyon Montpeller Que + play-off use your? Montpeller Que + play-off Use Use hars lyon Montpeller Use hars lyon M	1		State	
US hors two Montpeller + play-Off LTB USE hors I you A Montpeller + play-Off LTB USE hors I you Montpeller Use hos John Montpeller Use hos Joh		In Euroligue + play-Off et tyen / Montpeller + play-Off LFB.		1
the du match Charlegue : Life hers Lyan Off et Lyan / Mantpeller + play-Off Life Charlegue : Life hers Lyan Mostpeller Charlegue : L		Molaye LIFB hors two Montpeller	*	0057
the de match Galage : The foots tyon Montpolier Galage : The foots tyon Montpolier Galage : The foots tyon Montpolier = play-Off Life Galage : The foots tyon Montpolier =	- E	to Euroleuse + play-Off et Iven / Mantpeller + play-Off UB		
lies de meitet Galit, Eurolgue + pleu-Off et Lyon / Mantpaller = play-Off Life Galit, Eurolgue + play-Off et Lyon / Mantpaller = play-Off et Lyon / Mantpaller		sedone: IPB hors lyon Montaction		
The day most of Teachers (Characters of Period) The Earnique + play-Off the Characters of Teachers (Characters of Period) The Earnique + play-Off the Characters of Characters of Teachers (Characters of Teachers of Teachers (Characters of Teachers of Teachers of Teachers (Characters of Teachers of Teachers of Teachers (Characters of Teachers of Teache	3	to Carolina + placeOff at Iwon / Mantaglier - placeOff LFB		
coulsese de l'especie Escolaure de l'especie par l'especie de l'especi	-	Miles of the form the standard law		
Countiese de l'érapide Cassigner : par de l'érapide : par d	31 16	terminal and the Commission of Management of the Commission of the		
Selections of the Person Management of the Person of the P	-	The second of th		
See the decision of the point o	7	ISSELE I I'VE NOTS LYON MORTPOSITE		
when Marketing Personalities: I Continue of the More Deconvolution of the More Deconvolution of the Marketing Personalities: Accorde de tecephia Personalities: Accorde de t	1	ls: Esroligue + play-Off at Lyon / Mantpoller + play-Off UFB		
Accusé de réceptant l'accuse d'accuse d'accuse d'accuse de control de l'accuse de l'accuse d'accuse d'		HELENE LIFE hors lyon Montpeller		
Accusé de réception en préfecture (215046) Accusé de réception en préfecture (215000000000000000000000000000000000000	HATIONS DE COMMUNIC	САТОК		
Accusé de réception en préfecture 018-244 800543-20200827-DECISION2020208-24-9 et eletransmission de la company de	see de dédicaces 1 coach	ou 1 joueure		1
Accusé de réception en préfecture 018-243 800549-20200827-DECISION202026-AU Date de teletra psysson*: 31/08/2020	see de dédissers 2 joueur	20		
Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION2020	vetton Marketine Dance	and bother -		
Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION202026-AU	au ottes douise			
Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION2020 26-AU rélettransmission: 31/08/2020	Anathra 2 (manage)			
Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION2020	Secretary programs			
Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200827-DECISION202026-AU	and the second			ı
Accusé de réception en préfecture pris 3-241 800549-20200827-DECISION2020				
cusé de réception en préfecture 8-241800549-20200827-DECISION2020	Ac 01 26			
sé de réception en préfecture 441800549-20200827-DECISION2020	cu: 8-2-Al			
de réception en préfecture 800549-20200827-DECISION2020	Several sp. (e. 4)	(bas)		
réception en préfecture 0549-20200827-DECISION2020	de 80	Paris		
ception en préfecture 649-20200827-DECISION2020	re			
eption en préfecture 3-20200827-DECISION2020	606 549			
ion en préfecture 0200827-DECISION2020	ept 9-2			
en préfecture 00827-DECISION2020	Second france			
n préfecture 1827-DECISION2020	Petter Oniers (2nderfe)			
oréfecture 7-DECISION2020	n #	in a second		
fecture DECISION2020	The part of the pa	insti-		
cture ECISION2020	efe Di			
esilON2020	cture			
	= 3IO			
020	N2			
	020			

Trained entities jaurances Trained entities jaurances Trained entities jaurances Trained entities jaurances Cubes senters act Cubes senters act A section granter page notes act Cubes lamineur gelents x a Trained us gelents x a Trained act gelents x a Trained act gelents x a Trained act gelents x a A service service act general Another cube Sports recreated from the presse Another act verso du effect de salson - Encart A5 6000cm Another act verso du effect effect From the verso du effect de salson - Encart A5 6000cm Another act verso du effect effect From the verso du effect effette From the verso du effette effette
A LED Bitm the TV LED Bitm periods Spots avant-match (minlemps (avec can our start sont) Arribles cube Spots avant-match (lane son) Arribles cube Spots avant-match (lane son) Arribles cube Spots avant-match (lane de salous – Broort AS 6000cs) Sharakan conférence de presse Avant-match début de salous – Broort AS 6000cs Sharakan avant-de bitm de salous – Broort AS 6000cs Sharakan avant-de bitm de salous – Broort AS 6000cs Sharakan avant-de bitm de salous – Broort AS 6000cs Sharakan avant-de bitm de salous Albert efficiel Broort au verso du billet + efficiel Broort au verso du billet + efficiel
Lib 32m periess Lib 56m Lib 56m Spots avant-match / Imi-temps (avec son our sats son) Epots match (cars son) Figure cute Spots acram TV
ubes sommended / mi-temps (avec son our sans sont) polis match (care sont) finder cube sport sold and YV sondrage solden de réception formers conférence de presse formers début de saison - finont AS 6000es finant au verse du billet A est keit formers du billet A est keit formers au verse du billet A est keit
Spots avant-match / mi-temps (avec can our sats sont) (pots match (cans son)) (mittee cube spots acram TV Sorrollage solons de réception From From From From From From From From
pots avant-match / mi-temps (avec can our sets toni) (pots match (cans sen)) (pots match (cans sen)) (pots existent (cans sen)) (pots size and the reception (pots size and the recep
(pots match (care son)) whele cube spots ecrote spots (cram TV sorrollage solons de réception from from from from from from from from
Annual Section of the
Spirit yes pots for an TV sometings calons de réception from from from from from from from from
pols for an TV Pornatings calons de réception Formatings caronales de réchtiques de réception Formatings caronales de réception Formatings caronales de réception Formatings caronales de réception F
Portrainage colons de réception Tourness configurate de salons - Encort AS 6000es Silvant au verso du altore Encart au verso du billet + elichei Encart au verso du billet + elichei Encart au verso du billet + elichei
Firm Name ento difference de presse Silverille Front au verso du billet e estad
Powness configurates de presso. Namero début de sakon - Broort AS 6000es Silveyile Troort au verso du efficie de formation de format
Minimum of Africa de Salson - Bricant AS 6000es Salentine Tront au verso du elitate Sincart au verso du billet + elitate
Incertain version du efficiel incert au version du billiet edit het incert au version du billiet edit het incert au version du billiet edit het incert au version de billiet edit het
Incertain version du billet + eficieri Sinzart au versio du billet + eficieri
Internation version du billier + estates
Connection control of the septimal of the property of the Control
Children volve or very construction of the con
Potter
thocat
Page Extitine A4
Sheart Seam" (6 x 16 cm)
Entart 30 em² (36 x 4 cm)
Encert S2cm² (18 x 4 cm)
Encort 48cm* (6 x 8cm)
Encart 24cm² (6 x 4 cm)
design of Research stocking
Action du Match
Score final



DÉCISION N° 2020-27 du 21 septembre 2020 Antispam MAILINBLACK Contrat n° 2020-SI-18

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-13 du 2 avril 2019, accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Vu le Code de la Commande Publique et, notamment son article R.2122-8,

Considérant la nécessité pour le SDE 18 de mettre en place une solution de préfiltrage des mails appelée MailinBlack suite à la recrudescence « d'attaques informatiques »,

DÉCIDE

Article 1: Un contrat, référencé 2020-SI-18, est conclu avec la société ADISTA dont le siège social est situé 14 rue Didier Daurat à BOURGES (18000).

Article 2: La prestation proposée comporte les services sulvants :

		Frais de mise en service		Abonnement mensuel	
Désignation	Quantité	Prix unitaire HT	Prix total HT	Prix unitaire HT	Prix total HT
Antispam Mailinblack BAL (51 à 100 BAL)	66	2,80 €	184,80 €	2,00 €	132,00 €
Total HT		184,80 €		132,00 €	
TVA 20 %		36,96 €		26,40 €	
TTC		221,76 €		158,40 €	

Article 3: Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois ferme à compter du 1er septembre 2020.

Article 4 : Les dépenses relatives à ce contrat sont imputées au compte 651 du budget du SDE 18.

Fait a Bourges, le 21 septembre 2020

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifia sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

 Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Accusé de réception en préfecture 018-241800549-20200921-DECISION2020-27-ALI

Date de télétransmission : 29/09/2020 Date de réception préfecture : 29/09/2020



Reçu en préfecture le 08/10/2020

ffiché le



ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_085-AI



ARRÊTÉ N° 2020-085 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2020-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoir à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général des Services pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

- Article 1: Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Régis LAGAUTRIERE pour :
 - ➤ la signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
 - ➤ Les pièces comptables liées aux paiements et aux recettes : bordereaux de mandats et de titres, décomptes mensuels, décomptes définitifs et certificats de paiement dans la limite de 100 000 € HT ;
 - les demandes de tirage et remboursement des contrats de ligne de trésorerie ;
 - les actes administratifs du service ressources humaines relatifs au déroulement de la carrière des agents, au régime indemnitaire, aux absences pour maladie;
 - les comptes rendus concernant les marchés publics ;
 - en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public :
 - les correspondances avec l'ensemble des partenaires et prestataires du SDE 18
 - les ordres de service et bons de commande liés aux travaux,
 - les plans de financement,
 - les conventions :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_085-AI

Reçu en préfecture le 08/10/2020

relatives aux réseaux de télécommunication.

d'autorisation de passage,

- les dossiers :
 - de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité,
 - de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public,

Opérations préalables à la réception des chantiers,

- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude et de réception de travaux,
- Attestations d'achévement de travaux (A.A.T.),
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.);
- > en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique ;
- tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale ;
- la signature de tous les autres actes administratifs, de manière générale, à l'exception :

des rapports transmis aux instances syndicales (Comité, Bureau,...),

- des actes administratifs transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de
- des courriers adressés au Préfet, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil départemental ;

Article 2: Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat et notifié à l'intéressé.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le: 25/09/2020

Signature de l'agent,

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Frésident,

Philippe MOISSON



Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_086-AI

ARRÊTÉ N° 2020-086 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2019-26 du 22 septembre 2020, accordant délégation de pouvoir à Monsieur le Président, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 50 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que Monsieur Najim EL MASSOUDI remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Directeur Général Adjoint des Services pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

- Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Najim EL MASSOUDI pour ;
 - la signature des actes administratifs et comptables relatifs à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 5 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget;
 - les demandes de tirage et de remboursement des contrats de ligne de trésorerie ;
 - les comptes rendus concernant les marchés publics.
- Article 2: En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, Monsieur Najim EL MASSOUDI, Directeur Général Adjoint, reçoit délégation à l'effet de signer, les actes suivants:
 - ➤ Les pièces comptables liées aux paiements et aux recettes : bordereaux de mandats et de titres, décomptes mensuels, décomptes définitifs et certificats de paiement dans la limite de 100 000 € HT ;
 - les actes administratifs du service ressources humaines relatifs au déroulement de la carrière des agents, au régime indemnitaire, aux absences pour maladie;
 - en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public :
 - les correspondances avec l'ensemble des partenaires et prestataires du SDE 18

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID : 018-241800549-20200925-ARRETE2020_086-AI

les ordres de service et bons de commande liés aux travaux,

les plans de financement,

- les conventions :
 - relatives aux réseaux de télécommunication,
 - d'autorisation de passage,
- les dossiers
 - de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité.
 - de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public,
- Opérations préalables à la réception des chantiers,
- Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude et de réception de travaux,
- Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.).
- Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.);
- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique;
- > tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale ;
- la signature de tous les autres actes administratifs, de manière générale, à l'exception :
 - des rapports transmis aux instances syndicales (Comité, Bureau,...),
 - des actes administratifs transmis au représentant de l'Etat au titre du contrôle de légalité,
 - des courriers adressés au Préfet, au Président du Conseil régional, au Président du Conseil départemental;

Article 3 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé,
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Mme, la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 02/10/2020

Signature de l'agent,

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.



Reçu en préfecture le 08/10/2020

ffiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_087-AI

ARRÊTÉ N° 2020-087 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Jean-François DUSSOT remplit les conditions statutaires pour bénéficier d'une délégation de signature au regard du grade détenu et des fonctions exercées,

Considérant que, dans un souci de bonne administration locale, et en application de l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales, le Président peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature au Responsable des Services Techniques pour les affaires relevant de ses attributions ainsi que celles relevant des délégations de pouvoir consenties par l'organe délibérant au Président en application de l'article L.5211-10,

ARRÊTE

- Article 1: Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne, sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18:
 - Ordres de service relatifs aux études préalables (définition des prestations et détermination du délai d'exécution),
 - Ordres de service relatifs aux travaux (définition des prestations et détermination du délai d'exécution).
 - Ordres de service complémentaires de diminution du montant des chantiers,
 - Dossiers de déclaration préalable de travaux de distribution publique d'électricité.
 - Dossiers de permission de voirie pour les travaux d'éclairage public.
- Article 2 : En outre, en cas d'empéchement des chargés d'affaires sous sa responsabilité, Monsieur Jean-François DUSSOT reçoit subdélégation pour la signature des documents suivants :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Article 3: Monsieur Jean-François DUSSOT, Responsable des Services Techniques du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, reçoit délégation à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empéchement de Monsieur Régis LAGAUTRIERE, Directeur Général des Services, les actes suivants:

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Reçu en préfecture le 08/10/2020

Affiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_087-AI

ARTEMEN

en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, les actes administratifs relevant de la compétence Electrification / Eclairage public ;

 Les bons de commande initiaux des opérations de travaux pour attribution des affaires aux entreprises titulaires du marché et détermination du montant estimatif.

- Les ordres de service complémentaires d'études ou travaux modifiant de plus de 2 % le montant global des affaires,
- Les ordres de service de prolongation du délai initial.

Les procès-verbaux de réception des travaux,

Les ordres de service de reprise des prestations suite au contrôle technique,

 Les bons de commande de fournitures ou prestations de service en lien avec les travaux (transformateurs électriques, coordination Sécurité et Protection de la Santé (SPS), relevés cartographiques...)

 Les plans de financement prévisionnels adressés aux tiers demandeurs (particuliers, professionnels, administrations, collectivités adhérentes au SDE 18...)

Conventions d'autorisation de passage.

- en l'absence du ou des vice-présidents ayant reçu délégation, tous les documents ayant trait à l'accès au Système d'Information Géographique;
- tous les courriers liés à l'activité du service Efficacité Territoriale.

Article 4 : Monsieur le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé.
- Publié au siège du SDE 18,
- Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Mme, la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 25/09/2020

Signature de l'agent,

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



iffiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_088-AI

ARRÊTÉ N° 2020-088 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÈTE

- Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Willy JOSEPH, adjoint technique titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passès sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée:

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : // / / o / ¿o› . Signature de l'agent : Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON

SDE 18

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



Affiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_089-AI

ARRÊTÉ N° 2020-089 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

- Monsieur Philippe Moisson, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Philippe BOIS, Agent de maîtrise principal, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 ;
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18.
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Septem to 220 Notifié le : 01

Signature de l

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Fresident,

Philippe MOISSON

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



ffiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_090-AI

ARRÊTÉ N° 2020-090 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2^{ème} classe, titulaire

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur David DAGOIS, adjoint technique principal 2^{ème} classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de technicien de maintenance au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRETE

- Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur David DAGOIS, adjoint technique titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
 - Notifié à l'intéressé,
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 4/40/2020

Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président

Philippe MOISSON

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_091-AI

ARRÊTÉ N° 2020-091 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Éclairage Public, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

- Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher. donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Erick VAILLANT, Adjoint technique, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchès de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude.
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18.
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Notifié le : 01/10/20

Signature de l'agent :

Rasident,

Phillippe MOISSON



Le Président!

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acle,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un détai de deux mois à compter de la présente notification.



offiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_092-AI

ARRÊTÉ N° 2020-092 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Considérant que Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRÊTE

- Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Julien MONCELON, Ingénieur, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au reçueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 1/10/20 Signature de l'agent : Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Frésident,

Philippe MOISSON

SDE 18 SE

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,



ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_093-AI

ARRÊTÉ N° 2020-093 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Bruno BERNERON, Agent de maîtrise principal, titulaire.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Bruno BERNERON, Agent de maîtrise principal, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18,

ARRETE

- Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Bruno BERNERON. Agent de maîtrise principal, titulaire, pour les documents énumérés ci-après et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passés sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera:
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 1/10/2020

Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

PARTEMEN

Le President,

Philippe MOISSON

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_094-AI

ARRÊTÉ N° 2020-094 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1ère classe, titulaire

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L 5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1ère classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18.

ARRÈTE

- Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Luc LACHASSE, Technicien principal 1ère classe, titulaire, pour les documents énumérés ciaprès et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passes sous maîtrise d'ouvrage du
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui Article 2: sera:
 - Notifié à l'intéressé.
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée:

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le : 01/16/20

Signature de l'agent :

Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acle,





offiché le

ID: 018-241800549-20200925-ARRETE2020_095-AI

ARRÊTÉ N° 2020-095 du 25 septembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ôre} classe, titulaire.

Le Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher,

Vu l'article L.5211-9 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi nº 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, exerce, dans le cadre de ses fonctions de chargé d'affaires au service Travaux, des missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du SDE 18.

ARRETE

- Article 1 : Monsieur Philippe MOISSON, Président du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Alain ROUSSILHE, Technicien principal 1^{ère} classe, titulaire, pour les documents énumérés ciaprès et relatifs à l'exécution des marchés de travaux passès sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18 :
 - Ordres de service d'ajournement et de reprise des chantiers,
 - Ordres de service complémentaires sans modification de coût ni de délai,
 - Opérations préalables à la réception des chantiers,
 - Procès-verbaux d'admission des prestations d'étude,
 - Attestations d'achèvement de travaux (A.A.T.),
 - Possibilités de mise en exploitation des ouvrages électriques (P.M.E.O.E.).
- Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :
 - Notifié à l'intéressé,
 - Publié au siège du SDE 18,
 - Inscrit au registre des actes du SDE 18 et publié au recueil des actes administratifs.

Ampliation adressée :

à Madame la Trésorière de Bourges Municipale.

Notifié le 01/10/2020 Signature de l'agent : Fait à Bourges, le 25 septembre 2020.

Le Président,

Philippe MOISSON

Le Président :

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

